



 **LIFE**
2024
- 2028

MARAI Si LIENCE

CHANGEMENT CLIMATIQUE : LE MARAIS POITEVIN SE MOBILISE

Les initiatives éco-citoyennes sur le territoire du Life Maraisilience

Par Yannick Martell, postdoctorant au sein de la Chaire Participations
Médiation Transition citoyenne

Juillet 2026

**4 années d'actions collectives
pour l'adaptation au changement
climatique dans le Marais poitevin.**



**Cofinancé par
l'Union européenne**

Table des matières

Résumé : Les initiatives éco-citoyennes : une ressource pour les politiques de transition ?..3	
Introduction : De quoi les initiatives éco-citoyennes sont-elles le nom ?.....5	
I. Méthodologie	8
1.1 Qu'est-ce qu'une initiative éco-citoyenne ?	8
1.2 Sources de recensement et limites de la base de données	8
1.3 Caractérisation des communes du LIFE	9
1.4 Entretiens et observations.....	15
II. Classification des initiatives éco-citoyennes	15
2.1 Caractériser une nébuleuse de pratiques.....	15
2.2 Types et pratiques concourant à la transition écologique	17
2.3 Un espace social et politique des initiatives éco-citoyennes	26
III. Répartition géographique des initiatives.....	31
3.1 A l'échelle du Life.....	31
3.2 A l'échelle du PNR Marais Poitevin	37
3.3 Variables explicatives	41
IV. Eco-citoyenneté et action publique.....	44
4.1 Des militants experts « partenaires » de l'action publique	44
4.2 Conflictualité et relation aux pouvoirs publics	47
Conclusion et ouverture	51
Bibliographie	53
Table des illustrations	57
Annexe n°1 – Typologie des ruralités et catégorisation des initiatives (non abrégé)	58
Annexe n°2 – Comparaison des propriétés socio-démographiques et électorales des communes du Life et du PNR.....	59

Résumé : Les initiatives éco-citoyennes : une ressource pour les politiques de transition ?

Sur la base d'un recensement des initiatives éco-citoyennes sur le territoire du Life Maraisilience, d'entretiens (à la fois avec les acteurs de ces initiatives et des agents responsables de cette thématique dans les collectivités) et d'observations, ce rapport propose une analyse des dynamiques éco-citoyennes ainsi que leurs liens avec les pouvoirs publics.

Cette étude montre que les « initiatives éco-citoyennes » ne constituent pas un ensemble de pratiques homogènes. Elles regroupent des associations, des collectifs, des entreprises et des groupes informels aux objectifs et aux modes d'action très différents : sensibilisation, protection de l'environnement, développement de pratiques écologiques, activité économique, mobilisation citoyenne ou contestation de projets d'aménagement. Cette diversité constitue une richesse pour les territoires, mais **elle implique de considérer ces acteurs dans leur pluralité tant du point de vue des conceptions de l'engagement qu'ils défendent, que des différentes manières d'investir la question environnementale qu'ils développent.**

L'analyse de la répartition géographique des initiatives éco-citoyennes indique qu'elles sont **fortement concentrées dans les espaces urbains et périurbains**. Ce résultat s'explique par la concentration d'une population et de ressources économiques et institutionnelles favorables au développement de ces initiatives. Toutefois, cette répartition n'est pas homogène selon les types d'initiatives recensées. Par exemple, les **mobilisations liées au « mouvement climat » sont très majoritairement urbaines**, tandis que les **mobilisations contestataires de « défense du cadre de vie » sont fortement ancrées dans les espaces ruraux**. Les initiatives économiques sont, quant à elles, présentes dans différents types de territoires, avec une concentration plus importante dans les espaces urbains. Enfin, les initiatives environnementalistes connaissent une bonne répartition entre espaces urbains et ruraux.

Les territoires ne disposent pas tous des mêmes ressources pour faire émerger et soutenir ces initiatives. La répartition géographique des initiatives est notamment liée aux caractéristiques sociales des populations, mais aussi à l'histoire locale, aux réseaux existants, aux dynamiques associatives et à la manière dont les acteurs publics organisent les coopérations.

Les collectivités jouent par ailleurs un rôle actif dans la structuration de cet espace. En choisissant les acteurs avec lesquels elles coopèrent, les dispositifs qu'elles

financent et les formes de participation qu'elles organisent, elles contribuent à définir les modalités d'engagement considérées comme légitimes dans l'action publique environnementale. Les organisations disposant d'une expertise reconnue, d'une capacité de coopération et d'un certain degré de professionnalisation apparaissent souvent comme les partenaires les plus facilement mobilisables. A l'inverse, les collectifs plus contestataires peuvent rencontrer davantage de difficultés à intégrer les espaces de concertation et de gouvernance.

Ces résultats invitent ainsi à **penser la participation citoyenne au-delà des seuls acteurs déjà identifiés et institutionnalisés**. Une politique environnementale cherchant à mobiliser la « société civile » gagnerait à prendre en compte la pluralité des formes d'engagement, y compris celles qui entretiennent un rapport plus critique avec les institutions. Cette attention au pluralisme constitue une condition importante pour faire de la participation citoyenne un véritable levier de transformation des politiques environnementales.

Introduction : De quoi les initiatives éco-citoyennes sont-elles le nom ?

Depuis que la question environnementale s'est progressivement constituée en « problème public », les modalités de son traitement n'ont cessé d'évoluer au gré de cadrages successifs¹. Parmi ceux-ci, l'un consiste à porter une attention particulière aux « innovations », aux « initiatives » ou encore aux « solutions » issues de la « société civile »². Ce cadrage s'inscrit aujourd'hui plus largement dans celui de la **transition écologique**, entendue comme un processus de transformation des modes de production, de consommation et d'organisation des territoires. Cette manière d'appréhender les enjeux environnementaux, centrée sur les capacités d'action des citoyens davantage que sur l'organisation structurelle de la société ou bien encore la dénonciation des causes du problème, connaît aujourd'hui une diffusion importante. Elle irrigue par exemple certains mouvements écologistes, dont le mouvement Alternatiba constitue l'une des expressions les plus emblématiques, mais également les politiques publiques.

En effet, cette évolution témoigne d'une transformation plus profonde des modes de gouvernement et de l'action publique d'une manière plus générale. Alors que les initiatives associatives faisaient historiquement l'objet d'une mise à distance et d'un discrédit de la part des pouvoirs publics, elles sont aujourd'hui reconnues comme des partenaires de l'action publique, susceptibles de produire des réponses adaptées aux enjeux environnementaux et sociaux³. De la sorte, les administrations sont alors invitées à se réformer pour faire la place à ces « nouvelles expériences » et à prendre en compte les initiatives de la « société civile » comme l'illustre le soutien du gouvernement français à la généralisation du dispositif « Territoires zéro chômeur » initié par l'association ATD Quart-Monde⁴.

Cette reconnaissance se traduit par la multiplication de dispositifs de soutien à ces pratiques (appels à projets, incubateurs, budgets participatifs, programmes d'innovation sociale, dispositifs d'accompagnement des démarches de transition) ainsi que par l'émergence de politiques nationales spécifiquement consacrées à l'engagement citoyen, à

¹ Jean-Baptiste COMBY, *La question climatique. Genèse et dépolitisation d'un problème public*, Paris, Raisons d'Agir, 2015.

² Pour une analyse des usages de la « société civile » dans les discours politiques, nous renvoyons à : Danièle LOCHAK, « La société civile : du concept au gadget », in CURAPP (dir.), *La société civile*, Paris, PUF, 1986, p. 44-75.

³ Matthieu HELY, *Une sociologie historique des pratiques associatives*, Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, sous la direction de Laurent Willemez, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, 2015 ; Jacques CHEVALLIER, « L'association entre public et privé », *Revue du droit public*, n° 4, 1981, p. 887-918.

⁴ Matthieu HELY, « De l'économie sociale "historique" à "l'économie sociale et solidaire" : une nouvelle configuration des relations entre monde associatif et collectivités publiques », *Revue française d'administration publique*, vol. 163, n° 3, 2017, p. 543-556.

l'image de La France s'engage⁵ ou, plus récemment, des programmes consacrés aux expérimentations démocratiques pour la transition écologique⁶. Le programme de recherche Cit'In⁷, illustre également l'intérêt croissant des institutions publiques pour ces formes d'engagement citoyen, désormais considérées comme des leviers de changement.

Cette valorisation croissante des solutions par le « bas » connaît un véritable engouement qui déborde largement le seul cadre de l'action publique. En témoigne le succès médiatique du film *Demain* de Mélanie Laurent et Cyril Dion (César en 2016 du meilleur film documentaire) sur la crise écologique où sont présentées des réponses concrètes face aux problèmes environnementaux et sociaux, le développement d'un journalisme de solutions (à l'image de *Kaizen* ou de *Socialter*) ou bien encore l'émission radiophonique quotidienne *Carnet de campagne* sur France Inter, emblématique de la promotion de telles dynamiques.

Cet intérêt politique et médiatique pour les initiatives écocitoyennes tend cependant à masquer la forte hétérogénéité des acteurs et des pratiques qu'elles rassemblent. Plus fondamentalement, les frontières de cette catégorie demeurent particulièrement difficiles à établir. **A partir de quel moment une activité peut-elle être qualifiée d'« initiative écocitoyenne » ?** Une association organisant des randonnées de découverte de la nature, un artisan fabriquant des savons à partir de matières premières locales ou encore un collectif d'habitants consacrant ses week-ends à l'entretien d'un espace naturel relèvent-ils d'un même univers d'engagement et d'une commune vision de la transition ? La diversité des pratiques susceptibles d'être rattachées à cette catégorie rend son périmètre particulièrement incertain, comme le souligne d'ailleurs André Micoud lorsqu'il évoque l'existence d'une « nébuleuse écologico-environnementale »⁸. Derrière une même catégorie sont en effet regroupées des associations naturalistes, des collectifs contestataires, des structures d'éducation à l'environnement, des entreprises de l'économie sociale et solidaire, des réseaux de producteurs, des initiatives d'autoproduction, des artisans, ou encore des dispositifs de sensibilisation. Dès lors, la notion d'« initiative écocitoyenne » apparaît moins comme une réalité homogène que comme une catégorie englobante, dont les contours restent largement indéterminés. Cette hétérogénéité invite à s'interroger sur plusieurs dimensions : le poids respectif de ces différents registres d'action, les différentes

⁵ Initiative phare du quinquennat de François Hollande, ce programme de financement, devenu par la suite une fondation, visait à « promouvoir l'engagement de la société civile dans des initiatives innovantes, solidaires et utiles au plus grand nombre ». [<https://fondationlafrancesengage.org/la-fondation/>], consulté le 10/06/20.

⁶ Alice MAZEAUD, « Gouverner la transition écologique plutôt que renforcer la démocratie environnementale : une institutionnalisation en trompe-l'œil de la participation citoyenne », *Revue française d'administration publique*, vol. 179, n° 3, 2021, p. 621-637.

⁷ <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Citin%20-%20AMI%20-%20Exp%C3%A9rimentations%20d%C3%A9mocratiques%20pour%20la%20transition%20%C3%A9cologique%20et%20%C3%A9nerg%C3%A9tique.pdf>

⁸ André MICOUD, « La nébuleuse associative », in Michel BOYER, Guy HERZLICH, Bruno MARESCA, Bernard GUIBERT et Martine BERLAN-DARQUE (dir.), *Environnement, question sociale. Dix ans de recherche pour le ministère de l'Environnement*, Paris, Odile Jacob, 2001, p. 117-129.

conceptions de l'engagement pour l'environnement, leurs modalités d'inscription territoriale, les caractéristiques sociales des acteurs qui les portent, ainsi que les relations qu'ils entretiennent avec les pouvoirs publics.

Le présent rapport propose d'examiner ces questions à partir des données construites sur le territoire du projet Life Maraisilience. Après avoir présenté la méthodologie de l'enquête et les matériaux mobilisés (I), nous construirons une typologie des initiatives écocitoyennes afin de rendre compte de la diversité des formes d'engagement observées (II). Nous analyserons ensuite leur répartition géographique et les logiques sociales qui président à leur répartition géographique sur le territoire du projet Life (III). Enfin, nous nous intéresserons aux relations que ces initiatives entretiennent avec les pouvoirs publics, en examinant à la fois les modalités de leur participation à l'action publique et les critères qui président à leur reconnaissance comme interlocuteurs légitimes (IV).

I. Méthodologie

Pour appréhender les initiatives éco-citoyennes du projet Life Maraisilience, nous avons construit une base de données dont la vocation est de recenser l'ensemble des pratiques présentes sur le territoire.

1.1 Qu'est-ce qu'une initiative éco-citoyenne ?

Dans le cadre de cette étude, nous avons fait le choix d'adopter une définition extensive des initiatives écocitoyennes. Ce choix répond à la fois à un objectif méthodologique et théorique.

D'un point de vue théorique, de nombreux travaux invitent à ne pas considérer les catégories circulant dans le monde social comme des réalités allant de soi, mais plutôt à les saisir comme des constructions sociales dont les contours font l'objet de définitions concurrentes⁹. Dans cette perspective, il ne nous appartient donc pas de fixer *a priori* les frontières de cette catégorie. Celles-ci constituent au contraire un objet d'enquête. A l'inverse, et comme nous le verrons, elles constituent un enjeu de définition et de légitimation entre les différents acteurs engagés dans la cause écologique, chacun contribuant à promouvoir une conception particulière des formes d'action jugées pertinentes ou légitimes.

Ainsi, notre méthodologie se devait d'aborder les initiatives éco-citoyennes sans recourir à une définition trop restrictive, ce qui reviendrait à présupposer l'unité d'un univers dont l'une des principales caractéristiques est précisément sa diversité.

Ont ainsi été retenues l'ensemble des initiatives déclarant orienter leur action ou bien un intérêt vers la protection de l'environnement, du climat, de la biodiversité ou des ressources naturelles, qu'elles prennent la forme d'associations, de collectifs, d'activités marchandes ou d'autres formes d'organisation, à l'exception des démarches directement initiées par les collectivités territoriales.

L'objectif n'est donc pas de circonscrire un groupe homogène, mais de restituer la diversité des formes d'engagement qui participent, à des degrés divers et selon des modalités variées, à la transition écologique.

1.2 Sources de recensement et limites de la base de données

Le recensement a été réalisé entre septembre 2025 et janvier 2026.

Plusieurs sources ont été utilisées pour construire la base de données :

- Ouaaa ! ;
- Demain Vendée ;

⁹ Howard S. BECKER, *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, Paris, Editions Métailié, 1985 ; François BUTON, « L'État et ses catégories comme objets d'analyse socio-historique : les handicapés sensoriels au XIXe siècle », in CURAPP (dir.), *Historicités de l'action publique*, Paris, PUF, 2003, p. 59-78 ; Christian TOPALOV, *Naissance du chômeur, 1880-1910*, Paris, Albin Michel, 1994.

- Vivant – Le Média
- CRESS Nouvelle Aquitaine ;
- Productions labellisées bio ;
- Produits marqués « Valeurs du PNR » ;
- Site des mairies ;
- Base RNA [Répertoire National des Associations] ;
- Événements organisés par les EPCI (cf. semaine des initiatives – Sud Vendée-Littoral, festival de la transition écologique – Vendée Grand Littoral) ;
- Initiatives/associations présentes dans les PCAET
- Réseaux nationaux : Habitat participatif France, Nature et progrès, Près de chez nous, transiscopes, etc.
- Réseaux sociaux ;

Limites du recensement :

- Concernant les associations répertoriées (qui constituent le statut juridique majoritaire des initiatives recensées), il n'est pas toujours évident de savoir si elles sont toujours actives dans la mesure où rares sont celles à déclarer une dissolution en préfecture lors de l'arrêt de leurs activités.
- Le périmètre de recensement repose sur la domiciliation du siège social des structures. Autrement dit, si certaines structures sont localisées dans une commune extérieure au territoire du Life, mais interviennent sur l'une d'elles, elles ne seront pas répertoriées dans notre étude.
- Quelques cas « limites » n'ont pas été gardés dans la base de données : les associations de protection des animaux domestiques dès lors qu'elles se cantonnaient à un rôle de « gestion des populations animales »¹⁰ (comme par exemple la régulation des chats errants) ainsi que des traiteurs, restaurants qui servaient marginalement des plats végétariens ou issus de l'agriculture biologique.
- Les collectifs plus informels, non structurés juridiquement ont été plus difficile à repérer et sont donc absents de la base de données.

1.3 Caractérisation des communes du LIFE

Le territoire du projet Life Maraisilience s'étend sur 246 communes au profil largement contrasté. Pour caractériser ces communes et les regrouper en fonction de caractéristiques similaires, nous avons utilisé deux méthodes :

- La première a consisté à réaliser un recueil systématique des données socio-économiques et électorales disponibles sur l'ensemble des communes concernées par le projet. Pour y parvenir, nous nous sommes principalement appuyés sur les données disponibles sur l'Observatoire des territoires¹¹, site internet coordonné par l'ANCT [Agence Nationale de la

¹⁰ Fabien CARRIE, Antoine DORE et Jérôme MICHALON, *Sociologie de la cause animale*, Paris, La Découverte, 2023.

¹¹ <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr>

Cohésion des Territoires] et l'Observatoire des votes en France¹² concernant les données électorales.

Pour cette étude, nous avons extrait de ces deux bases de données les variables suivantes :

Démographie	Population au dernier recensement 2022 Taux d'évolution annuel de la population 2016-2022 Part des moins de 20 ans 2022 Part des 65 ans et plus 2022 Part des 15-29 ans 2022 Part des 60-74 ans 2022 Indice de vieillissement 2022 Indice de jeunesse 2022
Activités professionnelles et revenus	"Taux d'activité des 15-64 ans 2022 "Part des ""agriculteurs exploitants"" chez les 15-64 ans 2022 "Part des ""artisans, commerçants, chefs d'entreprise"" chez les 15-64 ans 2022 "Part des ""ouvriers"" chez les 15-64 ans 2022 "Part des ""employés"" chez les 15-64 ans 2022 "Part des ""professions intermédiaires"" chez les 15-64 ans 2022 "Part des ""cadres et professions intellectuelles supérieures"" chez les 15-64 ans 2022 "Part des ""autres sans activité professionnelle"" dans la population 2022 "Part des ""retraités"" chez les 15-64 ans 2022 "Ratio entre les ""cadres"" et les ""ouvriers"" 2022 Médiane du revenu disponible par UC 2021
Diplômes	"Part des diplômés de niveau BAC parmi les 15 ans et plus non scolarisés 2022 "Part des diplômés du supérieur parmi les 15 ans et plus non scolarisés 2022 "Part des non diplômés parmi les 15 ans et plus non scolarisés 2022
Agriculture/ Environnement	Nombre d'exploitations agricoles 2020 Nombre d'exploitations engagées dans l'agriculture biologique 2024 Part des surfaces agricoles biologiques en conversion dans la surface agricole biologique totale 2024 "Communes soumises à un aléa ou un risque naturel ou technologique 2025 Inondation" "Communes soumises à un aléa ou un risque naturel ou technologique 2025 Phénomène atmosphérique" "Part des communes couvertes par un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) 2025 Inondation"
Présidentielle 2022	Pres. 2022, T1 - pt. votes Mélenchon Pres. 2022, T1 - pt. votes Hidalgo Pres. 2022, T1 - pt. votes Jadot

¹² <https://observatoire-des-votes.geoclip.fr>

	Pres. 2022, T1 - pt. votes Macron Pres. 2022, T1 - pt. votes Pécresse Pres. 2022, T1 - pt. votes Dupont-Aignan Pres. 2022, T1 - pt. votes Le Pen Pres. 2022, T1 - pt. votes Zemmour Pres. 2022, T1 - pt. votes Roussel Pres. 2022, T2 - pt. votes Macron Pres. 2022, T2 - pt. votes Le Pen Pres. 2022, T1 - tx. d'abstention
Régionales 2021	Reg. 2021, T1 - tx. d'abstention Reg. 2021, T1 - pt. votes Extrême droite Reg. 2021, T1 - pt. votes Extrême gauche Reg. 2021, T1 - pt. votes Gauche gouvernementale Reg. 2021, T1 - pt. votes Droite gouvernementale Reg. 2021, T1 - pt. votes Centre
Législatives 2022	Leg. 2022, T1 - taux d'abstention Leg. 2022, T1 - pt. des voix d'extrême gauche (nuances regroupées) Leg. 2022, T1 - pt. des voix gauche gouvernementale Leg. 2022, T1 - pt. des voix centre Leg. 2022, T1 - pt. des voix droite gouvernementale Leg. 2022, T1 - pt. des voix d'extrême droite (nuances regroupées) Leg. 2022, T1 - nuance de liste arrivée en tête Leg. 2022, T2 - nuance de liste arrivée en tête
Européennes 2024	Eur.2024 Abstentions Eur.2024 EELV Eur.2024 Renaissance et centres Eur.2024 Les Républicains Eur.2024 PS PP Eur.2024 Extrême droite Eur.2024 LFI + PC

- La deuxième méthode a consisté à nous appuyer sur une étude de l'ANCT [Agence Nationale de la Cohésion des Territoires]: « La diversité des ruralités "Typologies et trajectoires des territoires" »¹³ qui permet d'avoir une proposition de typologie des communes rurales de la France métropolitaine.

Dans cette étude, les ruralités sont divisées en 4 catégories, elles-mêmes divisées en deux.

Les ruralités résidentielles

Elles forment un halo autour des villes. Ces communes disposent du plus faible taux de concentration de l'emploi : on y réside davantage qu'on n'y travaille.

¹³ <https://anct.gouv.fr/ressources/publications/etude-la-diversite-des-ruralites-typologies-et-trajectoires-des-territoires>

Catégorie	Caractéristiques
Aisées	Revenu élevé, forte part de cadres, construction de logements, indice de jeunesse élevé.
Mixtes	Faible concentration de l'emploi, revenus variables, pas de CSP dominante, indice de jeunesse élevé.

Les petites polarités

Ces communes concentrent l'emploi dans les zones rurales, les équipements et services de proximité, les services publics et une part significative des logements sociaux.

Catégorie	Caractéristiques
Industrielles et artisanales	Forte concentration de l'emploi, revenu moyen, taux de HLM élevé, emplois de fabrication surreprésentés, forte artificialisation.
Mixtes	Concentration de l'emploi, revenus moyens, taux de HLM élevé, emploi présentiel, forte artificialisation.

Les ruralités productives

Ces communes rurales accueillent des actifs, mais se distinguent par leur tissu économique. Elles sont marquées par la perte de population, le vieillissement et la précarité des ménages.

Catégorie	Caractéristiques
Ouvrières	Surreprésentation des ouvriers et des jeunes, revenu moyen, faible artificialisation, faible concentration de l'emploi.
Agricoles	Part importante d'emplois agricoles, vieillissement de la population, faible niveau de retraite, fort taux de vacance résidentielle.

Les ruralités touristiques

Elles occupent les littoraux, les massifs et leurs périphéries et sont marquées par une forte capacité d'accueil touristique.

Catégorie	Caractéristiques
À dominante résidentielle	Touristique, revenus faibles, taux de chômage pouvant être élevé.
Spécialisées	Très touristique, éloignées des pôles, concentration de l'emploi, vieillissement de la population, taux de chômage élevé.

Illustration n°1 : Territoire du Life et typologie des ruralités

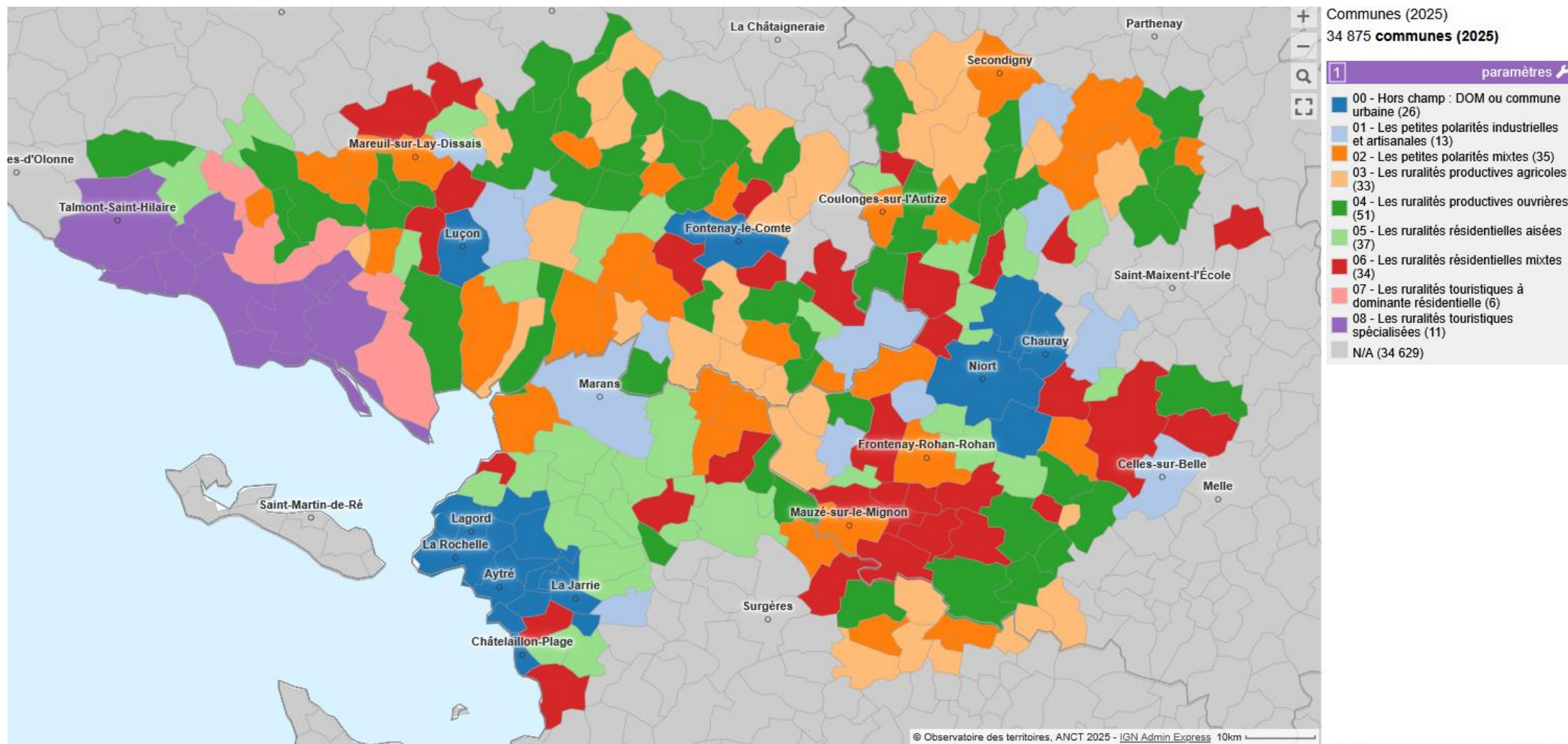


Tableau n°1: Typologie des communes du Life

Effectif	Total communes
% en colonne	
00 - Hors champ : DOM ou commune urbaine	26
	10,6 %
01 - Les petites polarités industrielles et artisanales	13
	5,3 %
02 - Les petites polarités mixtes	35
	14,2 %
03 - Les ruralités productives agricoles	33
	13,4 %
04 - Les ruralités productives ouvrières	51
	20,7 %
05 - Les ruralités résidentielles aisées	37
	15 %
06 - Les ruralités résidentielles mixtes	34
	13,8 %
07 - Les ruralités touristiques à dominante résidentielle	6
	2,4 %
08 - Les ruralités touristiques spécialisées	11
	4,5 %
Ensemble	246
	100 %

Note de lecture : Il y a 26 communes urbaines (soit 10,6% des communes) sur le territoire du projet Life Maraisilience.

L'ensemble des communes du territoire du projet du LIFE traduit une forte diversité des formes de ruralité, sans qu'un seul profil ne domine très largement la structure du territoire. Cette hétérogénéité reflète la coexistence de territoires aux trajectoires démographiques et économiques contrastées, qui constituent autant d'enjeux dans la compréhension des dynamiques éco-citoyennes et plus largement des phénomènes transition.

Le secteur comprend tout d'abord plusieurs communes urbaines, dont certaines jouent un rôle structurant sur leur territoire, à l'image de La Rochelle et de Niort toutes deux respectivement chef-lieu des départements de Charente-Maritime et des Deux-Sèvres. Ces espaces concentrent les principaux services, emplois et équipements, tout en exerçant une influence importante sur les espaces ruraux environnants, notamment à travers les dynamiques résidentielles et les mobilités quotidiennes.

A leurs côtés, une part importante des communes appartient à des territoires productifs, caractérisés par une économie reposant principalement sur les activités agricoles ou sur un tissu industriel et ouvrier. Ces communes, qui représentent à elles seules plus d'un cinquième du territoire, témoignent du poids des activités de production dans l'organisation de l'espace et dans les dynamiques locales. Elles sont souvent confrontées à

des enjeux spécifiques, tels que la préservation des espaces agricoles, la transition des systèmes de production ou encore le maintien de l'emploi local.

Le territoire se caractérise également par une présence significative de communes résidentielles, qu'elles soient mixtes ou plus aisées, traduisant l'attractivité de certains secteurs sous l'effet de la périurbanisation et des mobilités résidentielles. Ces espaces accueillent une population croissante tout en conservant des caractéristiques rurales.

A l'inverse, les territoires à dominante touristique restent relativement peu nombreux (environ 7 %). Si certains secteurs littoraux connaissent une activité touristique marquée, celle-ci ne constitue pas la caractéristique principale de l'ensemble du territoire du projet.

1.4 Entretiens et observations

A ces données quantitatives s'ajoutent des données qualitatives. Elles sont de plusieurs natures. Des entretiens ont été menés avec des individus engagés dans des initiatives éco-citoyennes afin de les interroger sur leur trajectoire professionnelle, scolaire, sur la nature de leurs engagements ainsi que leur lien avec les pouvoirs publics et le territoire. Au total, 8 entretiens ont été réalisés auxquels s'ajoutent 9 entretiens réalisés par une stagiaire dans le cadre d'un travail de mémoire sur les initiatives éco-citoyennes sur le Marais poitevin¹⁴. Ensuite, 8 entretiens ont été réalisés avec des techniciens en charge des questions environnementales dans les administrations concernées par le projet Life Maraisilience.

Enfin, des observations ont été réalisées ponctuellement lors d'événements organisés par les initiatives étudiées : colloque, soirée, etc.

II. Classification des initiatives éco-citoyennes

2.1 Caractériser une nébuleuse de pratiques

Afin d'analyser plus finement les initiatives recensées, nous avons choisi de construire une typologie. Cette démarche suppose d'identifier, en amont, les caractéristiques les plus pertinentes pour regrouper les différentes initiatives. En effet, toute opération de classement repose sur une théorie implicite de la codification¹⁵. Il est donc nécessaire d'explicitier les critères qui ont conduit à rapprocher certaines actions plutôt que

¹⁴ Ambre BERNARD, « Entre utopie écocitoyenne et stigmatisme de l'écoterrorisme : transition écologique citoyenne dans le Marais poitevin et ambivalences de l'action publique », mémoire de M2, réalisé sous la direction de C. Traïni, 2023.

¹⁵ Pierre BOURDIEU, *Sociologie générale vol. 1 : Cours au Collège de France 1981-1983*, Paris, Seuil, 2015, p. 52-99.

d'autres. Cet effort de catégorisation répond à un double objectif : rendre compte de la diversité des initiatives observées et contribuer à dessiner un espace structuré des pratiques éco-citoyennes.

Pour élaborer cette typologie, nous nous sommes appuyés sur les résultats d'une enquête antérieure consacrée au mouvement Alternatiba (voir encadré n° 1). Les enseignements issus de cette recherche ont servi de point d'appui pour construire une grille d'analyse que nous avons ensuite étendue à l'ensemble des initiatives éco-citoyennes recensées.

Encadré n° 1 – Alternatiba : des « alternatives » à géométrie variable

Alternatiba est un mouvement social né à Bayonne en 2013, initié par une association locale et altermondialiste *Bizi !*. Après l'organisation réussie d'un premier « village des alternatives », l'association entend peser sur la « Cop 21 » devant se dérouler à Paris à l'hiver 2015 en créant partout sur le territoire « 10, 100, 1000 Alternatiba ». L'objectif des militants bayonnais est alors de rompre avec un discours jugé « anxiogène » sur le climat, en mettant en lumière des pratiques quotidiennes, dites « alternatives ». À travers la promotion des Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), de la pratique du vélo, des systèmes de trocs ou encore des toilettes sèches, l'ambition était de faire découvrir aux participants de nombreuses manières de s'engager au quotidien contre le changement climatique.

L'enquête que nous avons menée porte sur le village des alternatives de Lille organisé en 2014. Il y mobilisera plus de 6000 personnes et une centaine de bénévoles, prenant ainsi place parmi les 8 autres villages organisés ailleurs en France la même année et précédant les 39 villages qui ont auront lieu durant l'année 2015.

En se promenant parmi les stands qui composaient le village, on ne pouvait que constater la diversité des projets comme des structures souhaitant incarner « l'alternative ». Des associations centrales du champ militant liées à la gauche radicale et écologiste (comme Attac, ou les Amis du Monde Diplomatique) y côtoyaient des entreprises, à coloration militante (Enercoop, la NEF) ou non : de nombreux indépendants étaient par exemple présents, produisant – comme auto-entrepreneurs ou *via* une coopérative d'activité et d'emploi (CAE) – des prestations en « développement personnel », des cosmétiques naturels ou encore des vins biologiques. Les organisateurs n'ayant pas fixé de critère explicite pour la sélection des « alternatives » à présenter, cette cohabitation ne s'est pas déroulée sans quelques heurts. Un conflit a ainsi éclaté au sein du groupe d'organisation du village lillois entre certains membres d'Attac et d'ex-militants des Colibris, le mouvement initié par Pierre Rabhi. Étaient en cause des questions de formes (notamment l'absence de débats, défendus par les seconds et mis en question par les premiers), mais aussi des enjeux proprement idéologiques (« qu'est-ce qu'une alternative ? », « est-ce anticapitaliste ? », « doit-on inviter des producteurs de vins biologiques ? », etc.).

Cette enquête a donné l'occasion de réaliser une tentative de topographie des pratiques présentées lors du village Lillois des alternatives¹⁶. Sur la base des entretiens menés avec les militants à l'origine du village et de nos observations des alternatives présentées, nous avons esquissé deux pôles entre lesquels se répartissent les « alternatives ».

Le premier oppose les structures les plus proches du champ militant/partisan à celles qui en sont plus distantes. Pour les premiers, la thématique des « alternatives » y est articulée à des questions constituées comme politiques, à l'instar de la dénonciation du capitalisme ou du néolibéralisme. Pour les seconds, elles défendent une conception « réformiste » du changement social, accompagnée le plus souvent d'un discours « sans adversaire »¹⁷. Mettant à l'écart les questions constituées comme politiques, ignorées ou décriées car « clivantes », toutes prônent le recours à des « solutions concrètes » et « innovantes » venue de la « société civile ».

Le second principe générateur de différence entre ces pratiques oppose les structures sur le type de ressources économiques mobilisées : subventions publiques et cotisations militantes pour les premières, ressources marchandes pour les secondes.

2.2 Types et pratiques concourant à la transition écologique

Partant de là, nous avons codé l'ensemble des initiatives recensées (n=502) à partir de la classification ci-dessous. Pour certaines d'entre-elles, ayant plusieurs activités bien distinctes (par exemple un tiers-lieu organisant des activités de compostage et animant un repair-café), nous avons fait le choix de les coder plusieurs fois, ce qui, en définitive, nous donne un total de 539 activités éco-citoyennes.

1. Initiative contestataire

1.1 Mouvement climat

Exemples : Alternatiba, Greenpeace, Sea Shepherd, Extinction Rebellion

1.2 Défense du cadre de vie

Exemples : mouvement anti-éolien, association de défense d'une forêt, association de lutte contre l'implantation d'une usine.

Pour ces initiatives, il s'agit de contester la manière dont les pouvoirs publics, certains groupes professionnels ou bien des entreprises agissent sur l'environnement, le climat. La première sous-catégorie s'inscrit de plain-pied dans ce qu'il est convenu d'appeler le « mouvement climat »¹⁸. C'est-à-dire, des organisations plus ou moins récentes – dont certaines sont emblématiques de la recomposition du paysage militant écologiste

¹⁶ Nicolas BRUSADELLI, Marie LEMAY et Yannick MARTELL, « L'espace contemporain des "alternatives" », *Savoir/Agir*, n° 38, 2017, p. 13-20.

¹⁷ Patrick JUHEM, « La légitimation de la cause humanitaire : un discours sans adversaires », *Mots*, 2001, p. 9-27.

¹⁸ Alexandre Chloé, Gougou Florent, Lecoer Erwan, Persico Simon, 2021, *Rapport descriptif de l'enquête sur le mouvement climat*, rapport de recherche, Sciences Po Grenoble.

(Extinction Rebellion, Alternatiba) - dont l'expression puise essentiellement dans un répertoire d'action militant (manifestation, happening, désobéissance civile, occupation, etc.)¹⁹.

La seconde forme de mobilisation se construit généralement en réaction à un projet d'aménagement ou d'infrastructure spécifique (parc éolien, tracé autoroutier, implantation d'une usine, etc.), tout en pouvant s'appuyer sur les réseaux et les ressources organisationnelles issus de la première forme de mobilisation. La littérature scientifique regroupe fréquemment ces contestations sous l'appellation de NIMBY (Not In My Back Yard). Cette catégorie – dont on peut interroger les fondements – tend néanmoins à homogénéiser des mobilisations dont les motivations et les répertoires d'action sont particulièrement hétérogènes. Elle englobe aussi bien les mouvements opposés au développement de l'éolien que les contestations de projets qualifiés d'« inutiles » – à l'image de ceux recensés par Reporterre²⁰ – ou encore les mobilisations de riverains attachés à la préservation de leur cadre de vie et de certains espaces naturels au nom de la protection de l'environnement.

2. Initiative environnementaliste – l'écologie comme science

Exemples : Ligue de protection des oiseaux, société mycologique, groupes ornithologiques

Ces initiatives agrègent des pratiques concourant à l'étude, à l'observation du vivant ainsi qu'à la préservation d'espèces spécifiques (végétales ou animales). Elles revendiquent généralement une forme de neutralité politique en se tenant à distance du champ politique bien qu'elles puissent rejoindre ponctuellement certaines luttes.

Pour ces mouvements, l'expertise reste la principale ressource de ces acteurs²¹. Ils se déclarent le plus souvent apolitiques et entendent fonder leurs actions sur un constat scientifique. Toutefois, il ne faut pas négliger les profondes divergences qui composent ce groupe, notamment sur la stratégie à adopter en direction du champ politique et sur les registres de mobilisation (cf. encadré n° 2).

Encadré n° 2 - Deux environnementalistes, deux rapports différenciés à l'action politique.

Les deux enquêtes présentées ici appartiennent à deux associations environnementalistes particulièrement actives dans la défense du Marais poitevin. Si tous deux partagent un engagement en faveur de la protection de l'environnement, leurs

¹⁹ Alexis CLOT et Lucien THABOUREY, « Répertoires d'action écologistes », in Adrien ESTEVE, Sylvie OLLITRAULT, Amandine ORSINI, Simon PERSICO, Bruno VILLALBA et Mathilde ALLAIN (dir.), *Dictionnaire d'écologie politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2025, p. 446-450.

²⁰ <https://reporterre.net/La-carte-des-luttes-contre-les-grands-projets-inutiles>

²¹ Sylvie OLLITRAULT, « Les écologistes français, des experts en action », *Revue française de science politique*, vol. 51, n° 1, 2001, p. 105-130 ; Sylvie OLLITRAULT et Bruno VILLALBA, « Sous les pavés, la Terre. Mobilisations environnementales en France (1960-2011), entre contestations et expertises », in Michel PIGENET et Danielle TARTAKOWSKY (dir.), *Histoire des mouvements sociaux en France*, Paris, La Découverte, 2014, p. 716-723.

trajectoires sociales, leurs conceptions du militantisme et leurs rapports à l'action politique diffèrent sensiblement, illustrant la diversité des profils que recouvrent les « initiatives environnementalistes ».

Le premier enquêté est président d'une association locale de défense de l'environnement. Son engagement militant intervient relativement tardivement dans sa trajectoire. Titulaire d'un doctorat en physique des roches, il exerce pendant une dizaine d'années comme ingénieur de recherche à l'École des Mines avant de rejoindre, au début des années 1980, les laboratoires de recherche de l'entreprise publique ELF. Issu d'une famille qu'il qualifie de « traditionnaliste » et longtemps syndiqué à la CFDT, il ne s'investit pleinement dans la défense de l'environnement qu'au moment de son départ à la retraite, lorsqu'il s'installe dans le Marais poitevin et rejoint une association alors fortement mobilisée sur les enjeux de préservation du territoire.

Se définissant volontiers comme « *réformiste* »²², il inscrit son engagement dans la continuité de son parcours professionnel et revendique une approche fondée sur l'expertise technique davantage que sur l'action protestataire. Les formes d'action telles que les manifestations ou la désobéissance civile ne correspondent pas à son répertoire d'action, qu'il résume en affirmant que ce n'est « *pas [sa] tasse de thé* ». Son investissement repose principalement sur la mobilisation de ses compétences scientifiques et sur un important travail d'analyse des dossiers administratifs et techniques : « *travailler sur les dossiers, c'est du temps plein [...]. J'ai fait largement plus d'heures que lorsque j'étais salarié* ». Cette posture correspond à la figure de l'« expert » mise en évidence par Sylvie Ollitrault, laquelle valorise la maîtrise des connaissances techniques comme ressource centrale de l'engagement. A ce titre, il affirme que « *si on ne veut pas avoir de position de principe facile, on est obligé de rentrer dans les dossiers [...]. Donc il faut bosser* ». Cette conception de l'action environnementale s'accompagne d'une volonté de maintenir une distance vis-à-vis des organisations partisans : « *il faut être extrêmement vigilant aux relations qu'on a avec les partis politiques, même les plus sympathiques* ». En revanche, il décrit ses pratiques écologiques quotidiennes avec davantage de recul, se qualifiant lui-même de « *croyant, mais non pratiquant* » et reconnaissant que, s'il « *fai[t] attention* », son engagement s'exprime avant tout dans son activité associative.

Le second enquêté est administrateur d'une antenne départementale d'une fédération nationale de protection de l'environnement. Son parcours est marqué par une socialisation politique plus précoce et un engagement militant plus affirmé. Après un IUT de biologie appliquée au cours duquel il participe notamment à l'organisation d'une réunion publique de René Dumont lors de la campagne présidentielle de 1974, il exerce successivement les professions de chauffeur-livreur, secrétaire général de mairie puis directeur adjoint d'une communauté de communes.

Contrairement au premier enquêté, il a grandi dans un environnement familial ouvrier fortement politisé, avec un père et plusieurs oncles syndiqués à la CGT. Sa trajectoire militante est jalonnée de nombreux engagements : militant au Planning familial, sympathisant de la Ligue communiste révolutionnaire, membre du comité Larzac puis participant aux activités des Amis de la Terre. Grand lecteur de *La Gueule ouverte* et du *Sauvage*, il développe une conception de l'écologie qui dépasse largement le seul registre juridique ou institutionnel. A ce titre, il porte un regard critique sur certaines associations

²² Les citations entre guillemets et en italique sont extraites des entretiens.

environnementales qu'il fréquente, qu'il estime trop centrées sur le contentieux administratif : « *la politique [pour eux], c'est surtout le droit, on a droit, on n'a pas droit [...] S'il fait quelque chose qui va à l'encontre du droit de l'environnement, on attaque. S'il ne va pas à l'encontre, même si on pense que c'est une aberration, on n'y va pas* ».

Son engagement s'exprime également dans ses pratiques quotidiennes. Il souligne avoir construit lui-même l'ensemble du mobilier de son habitation, ainsi qu'une maison à ossature bois et des toilettes sèches, considérant que ces réalisations incarnent une manière concrète de vivre ses convictions écologistes : « *le seul meuble qu'on a acheté, c'est cette table basse [...], c'est ça notre façon d'être écolo* ».

La comparaison de ces deux trajectoires met ainsi en évidence deux modalités distinctes d'engagement dans les « initiatives environnementalistes ». L'une repose principalement sur l'expertise technique, la production de savoirs et une mise à distance du champ partisan ; l'autre s'inscrit dans une histoire militante plus ancienne, articulant engagement politique, pratiques de vie et critique des formes institutionnalisées de l'action environnementale.

3. Défendre, promouvoir des pratiques écologiques

3.1 Groupe d'intérêt, de pression de défense de pratiques écologiques :

Exemples : Terre de liens, la Confédération paysanne, groupement autour de l'agriculture biologique

3.2 Initiative d'accès à des pratiques/services

Exemples : jardin partagé, repair café

3.3 Initiative d'accès à des produits

Exemples : épicerie associative, AMAP, achat groupé

Reposant en grande majorité sur du bénévolat, ces initiatives entendent rendre accessible des services, des productions respectueux de la nature. De la sorte, elles se distinguent des initiatives économiques dans la mesure où elles ne vendent pas ou ne produisent pas de service (elles n'agissent pas sur le marché), mais servent d'intermédiaire entre des produits, des services et des usagers.

Le premier sous-groupe se distingue des deux autres dans la mesure où ces initiatives constituent de véritables groupes d'intérêt, c'est-à-dire des « (re)groupements de représentation, durables ou ponctuels, que leurs porte-paroles font agir pour promouvoir, à titre principal ou accessoire, la défense d'intérêts sociaux, de quelque nature que ce soit »²³. Ces organisations ont pour principale vocation de représenter et de promouvoir une cause spécifique, qu'il s'agisse de l'agriculture biologique, de l'alimentation végétarienne, des énergies renouvelables ou d'autres enjeux environnementaux. Leur activité repose essentiellement sur des fonctions de représentation, de plaidoyer et de défense d'intérêts auprès des pouvoirs publics ou du grand public.

Les deux derniers sous-groupes, quant à eux s'attache à mettre à disposition un service, des pratiques écologiques : consommer bio, réparer des produits usagés pour éviter

²³ Michel OFFERLE, « Groupes d'intérêt(s) », in Olivier FILLEULE, Lilian MATHIEU et Cécile PECHU (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, 2020, vol.2, p. 296-302.

la profusion de déchets, etc. Pour autant, ces deux catégories ne sauraient être considérées comme homogènes du point de vue des significations politiques attribuées à ces pratiques. A propos des Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), qui constituent une part importante des initiatives recensées dans la deuxième sous-catégorie, Gabriel Montrieux montre que les participants développent des conceptions contrastées de la portée politique de leur engagement²⁴. Si certains envisagent ces pratiques comme une modalité de transformation sociale et de contestation des formes dominantes de production et de consommation, d'autres les investissent davantage comme un mode d'approvisionnement ou un choix de consommation, sans nécessairement leur attribuer une dimension explicitement politique. Cette hétérogénéité invite ainsi à ne pas assimiler les pratiques écologiques à une forme unique d'engagement, mais à considérer la pluralité des significations que les acteurs leur confèrent.

4. Initiative d'écologie domestique

Exemples : Habitat partagé, éco-lieu.

Ces initiatives entendent promouvoir le « vivre autrement » à travers l'expérience d'un mode de vie écologique. Au sein d'un habitat – plus ou moins collectivisé – il s'agit d'expérimenter des pratiques écologiques telles que : le composte collectif, l'usage de bio-matériaux, des énergies renouvelables, etc. Comme le souligne une récente étude de Romain Perrier sur le phénomène, si certaines de ses pratiques peuvent avoir quelques points communs avec celles développées par des militants autonomes notamment par l'importance accordée à la transformation des pratiques quotidiennes. Elles s'en distinguent toutefois par des liens parfois importants tissés avec les acteurs institutionnels (associations de promotion de l'habitat collaboratif, fondations, collectivités locales)²⁵.

Le cas d'un habitat participatif implanté dans une commune du Marais poitevin illustre cette configuration. Porté par un couple originaire de la région parisienne, le projet bénéficie du soutien de la municipalité, décrite par les enquêtés comme « *très intéressée par la démarche* », ainsi que de l'accompagnement d'une association spécialisée dans le développement de l'habitat participatif. Les promoteurs du projet entendent faire de leur lieu de vie une démonstration concrète d'une alternative écologique, notamment à travers l'adoption de dispositifs techniques tels que les toilettes sèches. L'un d'eux insiste d'ailleurs sur la portée symbolique de cette pratique : « *je trouve que, symboliquement, c'est quand même assez fort d'avoir ça dans une maison, l'utiliser au quotidien* ». L'engagement écologique apparaît ainsi moins comme un simple ensemble de convictions que comme une expérience concrète, mise en œuvre à travers des pratiques quotidiennes.

²⁴ Gabriel MONTRIEUX, « « C'est pas de l'industriel, ni du bio pour les bourgeois ». Les systèmes amapiens en lutte contre l'écologie dominante », *Politix*, vol. 151152, n° 3, 2025, p. 71-97.

²⁵ Romain PERRIER, « Devenir habitant collaboratif : des trajectoires d'écologisation », *Politix*, vol. 3-4, n° 151-152, 2025, p. 99-123.

5. Initiatives économiques

5.1 Vente de prestations intellectuelles aux entreprises et aux collectivités

5.2 Production et vente de produits artisanaux

5.3 Production et vente de produits agricoles, maraîchers

5.4 Vente de prestations manuelles

5.5 Vente de services en lien avec l'environnement (tourisme)

5.6 La vente comme support à (l'insertion, à un projet associatif)

5.7 Vente de produits artisanaux, agricoles ou maraîchers

5.8 Vente et/ou production de manière autogérée

Ces initiatives se caractérisent par la mise sur le marché de produits, de services présentés comme écologiquement responsables. Pour beaucoup, l'écologie est ici faite profession, voire néo-profession, dans la mesure où certains sites internet consultés regorgent de récit de reconversion professionnelle vers les métiers de l'artisanat ou du conseil en environnement. A cet égard, ces acteurs présentent de fortes similitudes avec les figures des néo-artisans et des néo-commerçants décrites dans les travaux consacrés aux reconversions professionnelles des fractions diplômées des classes supérieures vers les métiers artisanaux²⁶.

Bien que différentes entre elles sur la nature et les conditions de production de ces services, les individus (qui peuvent être consultant, artisan, agriculteurs, vendeurs de produits éco-responsables) appartenant à cette catégorie se rejoignent sur une même obligation à composer avec les contraintes du champ économique. Ils sont ainsi amenés à développer des dispositions entrepreneuriales afin d'assurer la viabilité économique de leur activité afin d'articuler engagement militant et activité marchande²⁷.

Les entretiens mettent en évidence cette tension permanente entre convictions écologiques et impératifs économiques. Une arboricultrice en agriculture biologique explique ainsi que, parallèlement à l'entretien de son verger et de sa pépinière, elle doit continuellement « *trouver des débouchés* » pour ses productions, ce qui l'oblige à « *faire [sa] commerciale* », activité qu'elle apprécie moins que le « *contact client* ». De manière similaire, un ancien animateur nature, aujourd'hui salarié de la ferme pédagogique de sa conjointe, souligne que la recherche de « *débouchés économiques* », la diversification des activités et une meilleure valorisation des productions constituent des conditions indispensables pour « *sécuriser les quatre postes* » de la structure. A l'autre extrémité du spectre, un agriculteur biologique justifie l'investissement de plus de deux millions d'euros dans un trieur optique par la nécessité de demeurer « *compétitif* ». Ces différents exemples illustrent la diversité des stratégies mises en œuvre pour concilier projet écologique et pérennité économique.

²⁶ Anne JOURDAIN et Michel OFFERLE, *Du coeur à l'ouvrage. Les artisans d'art en France*, Paris, Belin, 2014 ; Mathias THURA, « Les « gentrificateurs » de la bière », *Agora débats/jeunesses*, vol. 103, n° 2, 2026, p. 76-91.

²⁷ Laure BERENI et Sophie DUBUISSON-QUELLIER, « Au-delà de la confrontation : saisir la diversité des interactions entre mondes militants et mondes économiques », *Revue française de sociologie*, vol. 61, n° 4, 2020, p. 505-529 ; Didier DEMAZIERE, François HORN et Marc ZUNE, « Concilier projet militant et réussite économique du produit. Le cas des logiciels libres », *Réseaux*, vol. 181, n° 5, 2013, p. 25-50.

Cette inscription dans le champ économique implique pour plusieurs de nos enquêtés de mettre à distance ou du moins de ne pas mélanger des convictions personnelles (parfois radicales) avec leurs activités professionnelles. L'un d'eux affirme ainsi qu'« *à titre personnel, on a des engagements qui peuvent être différents, en tout cas un peu plus forts que ce qu'on peut avoir comme posture professionnelle* », avant d'ajouter que l'objectif est de « *rester une structure ouverte à tous* » sans « *afficher un militantisme hyper engagé qui pourrait [...] faire peur à des publics qui ne se sentent pas trop concernés* ». Un salarié responsable d'un important tiers-lieu décrit une tension comparable. Bien qu'il évoque une « *envie de rupture avec un système qui périlite* », renforcée selon lui depuis la crise sanitaire du Covid qui a « *radicalisée sa pensée* », il souligne que son activité professionnelle repose sur des partenariats étroits avec des collectivités, des institutions et d'autres acteurs publics. Ses convictions personnelles demeurent ainsi en partie dissociées des positions que la structure peut publiquement adopter.

Deux sous-catégories méritent néanmoins d'être distinguées au sein de cet ensemble.

La première - 5.6 « La vente comme support à (l'insertion, à un projet associatif) » - regroupe les structures dont l'activité commerciale constitue le support d'un projet social ou associatif, notamment d'insertion. Si elles occupent une position sur le marché, leur modèle économique repose sur une combinaison de ressources marchandes et de financements publics. Cette hybridation les rapproche des organisations relevant de l'économie sociale et solidaire, dont elles partagent à la fois les objectifs et les modes de financement.

La seconde sous-catégorie - 5.8 « Vente et/ou production de manière autogérée » -, beaucoup plus marginale dans notre corpus, rassemble des initiatives qui cherchent à articuler projet économique et transformation des rapports de travail. Au-delà de la commercialisation de biens ou de services écologiques, ces structures entendent mettre en œuvre des formes d'organisation conformes à des convictions politiques fortes, notamment par le recours à l'autogestion ou à des modes de gouvernance horizontaux²⁸. Une coopérative spécialisée dans la production d'habitats légers, membre du réseau REPAS [Réseau d'Echanges de Pratiques Alternatives et Solidaires], revendique ainsi « *un fonctionnement horizontal sans hiérarchie* » ainsi qu'« *un engagement militant ouvert, très fort et assumé* ». Pour autant, ses membres soulignent eux aussi la nécessité de composer avec leurs partenaires institutionnels. Comme l'explique l'un d'eux, il s'agit de « *faire cohabiter [leurs] positionnements militants personnels et collectifs* » avec la volonté de poursuivre des activités d'éducation à l'environnement auprès des collectivités et des établissements scolaires. Là encore, la pérennité de l'activité suppose une négociation

²⁸ Simon COTTIN-MARX et Baptiste MYLONDO, *Travailler sans patron. Mettre en pratique l'économie sociale et solidaire*, Paris, Gallimard, 2024.

permanente entre affirmation d'un projet politique et inscription dans des espaces institutionnels.

6. Aménagement

Exemples : association de reboisement, de création de forêts comestibles, d'entretien des berges.

Ces initiatives agissent directement sur l'environnement à travers des pratiques d'entretien, d'aménagement des espaces végétaux pour en assurer la protection. Leur existence repose ainsi moins sur la représentation d'intérêts ou la promotion de modes de vie alternatifs que sur une action concrète exercée sur un territoire ou un écosystème localisé.

Si notre enquête ne permet pas de documenter précisément les propriétés sociales des membres de ces initiatives, on peut formuler l'hypothèse qu'elles recrutent davantage au sein des classes populaires que d'autres formes d'engagement écologique. Cette hypothèse repose moins sur des données empiriques issues de notre terrain que sur les travaux consacrés aux rapports socialement différenciés à l'environnement. Jean-Baptiste Comby et Hadrien Malier montrent en effet que les classes populaires entretiennent plus fréquemment un rapport aux enjeux écologiques inscrit « dans le registre de la proximité »²⁹, centré sur les expériences ordinaires et les atteintes concrètes au cadre de vie. De manière convergente, Julien Vitores souligne que ces préoccupations s'ancrent « dans des espaces localisés, associées à la préservation d'un environnement proche et connu »³⁰, par opposition à une appréhension plus abstraite et globalisée des problèmes environnementaux. Les initiatives d'entretien et de préservation des espaces naturels pourraient ainsi constituer une modalité d'engagement particulièrement compatible avec ce rapport socialement situé à l'environnement, même si cette hypothèse demanderait à être confortée par des données supplémentaires.

7. Actions écologiques

7.1 Par le discours

Action intellectuelle, animations ou ateliers visant à faire prendre conscience de la situation environnementale, à faire passer à l'action d'autres individus.

Exemples : promotion de la réduction des déchets, actions de sensibilisation, organisation d'événement (fête des plantes, festival, etc.), animation de composteur.

7.2 Par la pratique

Action pratique agissant directement sur la nature, l'environnement.

Exemples : organisation troc de plante, ramassage de déchet, glanage, pratique de la randonnée pédestre.

²⁹ Jean-Baptiste COMBY et Hadrien MALIER, « Les classes populaires et l'enjeu écologique : Un rapport réaliste travaillé par des dynamiques statutaires diverses », *Sociétés contemporaines*, vol. 124, n° 4, 2021, p. 37-66.

³⁰ Julien VITORES, *La Nature à hauteur d'enfants. Socialisations écologiques et genèse des inégalités*, Paris, La Découverte, 2025.

Ces initiatives, constituées sous forme associative et reposant sur le bénévolat, se caractérisent par des actions, tant pratiques qu'intellectuelles, visant à transformer les comportements ou à agir directement en faveur de l'environnement. Toutefois, leur spécificité réside dans le fait que l'engagement écologique est fréquemment articulé à d'autres finalités, parfois plus centrales encore dans les discours des acteurs. L'environnement apparaît ainsi moins comme une fin exclusive que comme un support permettant de développer d'autres finalités : lien social, revitalisation des territoires, etc.

Cette articulation ressort nettement des entretiens menés auprès d'une association rurale composée de jeunes bénévoles qui cherche à concilier organisation d'événements festifs et préoccupations environnementales. Pour ces derniers, ce qui les pousse dans un premier temps à agir c'est bien la lassitude « *d'entendre un discours péjoratif de la part des anciens sur les jeunes* ». En contrepoint « *des fêtes clichées* », « *des guinguettes* » « *saucisses frites, barquettes et gobelets en plastique* », organisées « *sans trop de buts derrière* », ils souhaitent développer des animations prenant davantage en compte les aspects environnementaux.

Si la prise en compte des enjeux environnementaux fait partie intégrante de leur projet – notamment par le recours à des produits locaux (« *les ingrédients du dernier burger [...], ça vient pas à plus de dix kilomètres* ») –, ils reconnaissent que cette dimension demeure secondaire par rapport à leur objectif principal : « *il y a un objectif de sensibilisation à l'environnement qui est encore un petit peu effacé par rapport à l'objectif festif et de dynamiser le territoire* ».

Cette hiérarchisation des objectifs s'accompagne d'une mise à distance des formes les plus revendicatives de l'engagement écologiste. Les membres de l'association opposent volontiers leur volonté de « faire » à des formes d'action qu'ils jugent essentiellement protestataires : « *il y a beaucoup de personnes qu'on connaît qui vont manifester [...], et à part manifester, ils ne font pas grand-chose* ». Ils insistent également sur le caractère non partisan de leur structure : « *l'asso n'est pas politique, elle est environnementale* ». L'action est ainsi pensée comme un levier de transformation progressive des comportements, « *une méthode douce* », selon une logique de sensibilisation davantage que de confrontation : il s'agit d'« *arriver à [faire] ouvrir les yeux* », de conduire les individus « *petit à petit* » à prendre conscience des changements environnementaux et de la nécessité d'agir.

Une logique comparable apparaît dans le discours des fondateurs d'une association dédiée à la sensibilisation à la biodiversité et au développement de jardins partagés. Là encore, la création de lien social est présentée comme l'objectif premier de l'association. Comme l'explique l'un des responsables, « *ce qui serait intéressant, c'est de créer avant tout un collectif, avant de créer un jardin* », ou encore « *de créer du lien social par le jardinage et non l'inverse* ». Cette priorité accordée à la convivialité s'accompagne d'une revendication d'« *apolitisme* » destinée à favoriser la participation d'un public politiquement diversifié : «

les gens ne viennent pas jardiner par conviction politique. Ils viennent parce qu'ils en ont envie. Nous, on a des gens qui votent complètement à l'opposé de nous et qui jardinent avec nous ». Cette recherche du consensus est également liée aux conditions concrètes d'exercice de leur activité. Dépendante de partenariats et de financements publics ou privés (municipalité, EHPAD, comité de quartier, etc.), l'association adapte parfois son discours afin de préserver sa capacité d'action. L'un de ses fondateurs évoque ainsi le choix de renoncer à l'expression de « *jardin punk* », jugée trop clivante dans un quartier résidentiel, au profit de celle de « *jardin de vie thérapeutique expérimental* », perçue comme plus acceptable par les partenaires institutionnels. Enfin, ces acteurs revendiquent eux aussi une préférence pour l'action concrète. Bien qu'ils aient été à l'initiative des premières marches pour le climat dans leur agglomération, ils expliquent avoir progressivement éprouvé une « *lassitude du blabla* » et ressenti la nécessité de « *se mettre en action* » afin de produire « *un vrai impact* ». Cette évolution traduit un déplacement des formes d'engagement, depuis des répertoires protestataires vers des pratiques concrètes jugées plus efficaces pour transformer les comportements et les territoires.

Ces observations rejoignent les analyses d'Isabelle Hajek sur les initiatives de Zero déchet. Celle-ci met en évidence la valorisation d'« un engagement (plus qu'un militantisme) individualisé et positif » ainsi que de « l'action concrète (plutôt que la dénonciation) à l'échelle de chacun »³¹. Plus largement, elles montrent que, pour une partie des acteurs étudiés, la portée politique de l'engagement écologique ne réside pas dans la conflictualité ou la revendication, mais dans la capacité à produire des transformations incrémentales des pratiques sociales à partir d'expériences locales, consensuelles.

2.3 Un espace social et politique des initiatives éco-citoyennes

Le tableau n°2 met en évidence la grande diversité des formes d'engagement environnemental recensées au sein de notre base de données. La répartition des initiatives à travers les différentes catégories que nous avons construites permet de dresser de premiers constats. **Si on s'en tient à une focale large, il est intéressant de souligner la présence massive d'initiatives agissant dans le champ économique puisqu'elles réunissent à elle seules environ 40 % des initiatives recensées** si on agrège l'ensemble des sous-catégories. Toutefois, si on s'attache à décrire les sous-catégories, cette catégorie recouvre des réalités très diverses : depuis la production agricole ou maraîchère (10,9 %) jusqu'à la vente de services liés à l'environnement (9,3 %), en passant par la production artisanale (5,2 %) ou les activités de commercialisation de produits (6,5 %). Ce constat invite alors à penser qu'une partie de l'espace de l'engagement environnemental est structuré

³¹ Isabelle HAJEK, « Récup', glanage, zéro déchet : une nouvelle conception du politique ? », *Géocarrefour*, vol. 95, n° 1, février 2021.

autour du champ économique, c'est-à-dire en dehors des logiques militantes et associatives auxquels il est parfois réduit.

Les initiatives d'« action écologique » occupent une place importante (environ 20 % des initiatives), qu'il s'agisse d'activités de sensibilisation et d'information (« par le discours », 11,5 %) ou de réalisations concrètes (« par la pratique », 8 %). Viennent ensuite les initiatives environnementalistes (10,4 %) ainsi que les initiatives de défense ou de promotion de pratiques écologiques (15,6 %), qui regroupent aussi bien des structures, principalement associatives, facilitant l'accès à des pratiques ou à des produits que des organisations jouant un rôle de tête de réseau.

A l'inverse, les initiatives explicitement contestataires demeurent relativement minoritaires (12,5 %), qu'elles relèvent du mouvement climat (3 %) ou de la défense du cadre de vie (9,5 %). Les initiatives d'écologie domestique (0,6 %) et celles relevant de l'aménagement (2 %) apparaissent quant à elles particulièrement marginales.

Ce faisant, cette typologie et ces données offre l'opportunité d'appréhender les initiatives éco-citoyennes sous la forme d'un « espace » tel que le développe Lilian Mathieu à partir des mouvements sociaux³². Dans le prolongement des travaux de Pierre Bourdieu, celui-ci définit les mouvements sociaux non comme un ensemble unifié d'organisations partageant les mêmes objectifs, mais comme un espace structuré par des oppositions, des rapports de concurrence, de coopération ou de complémentarité, ainsi que par une distribution inégale des ressources et des formes de légitimité.

Dans le cas des initiatives éco-citoyennes, l'intérêt de cette approche est double. D'une part, elle permet de saisir les relations qui se nouent entre les organisations engagées dans une même cause, qu'il s'agisse d'alliances, de conflits, de concurrences pour les financements. D'autre part, elle conduit à analyser les interactions que cet espace entretient avec d'autres univers sociaux, notamment les pouvoirs publics, le champ politique ou encore le champ économique.

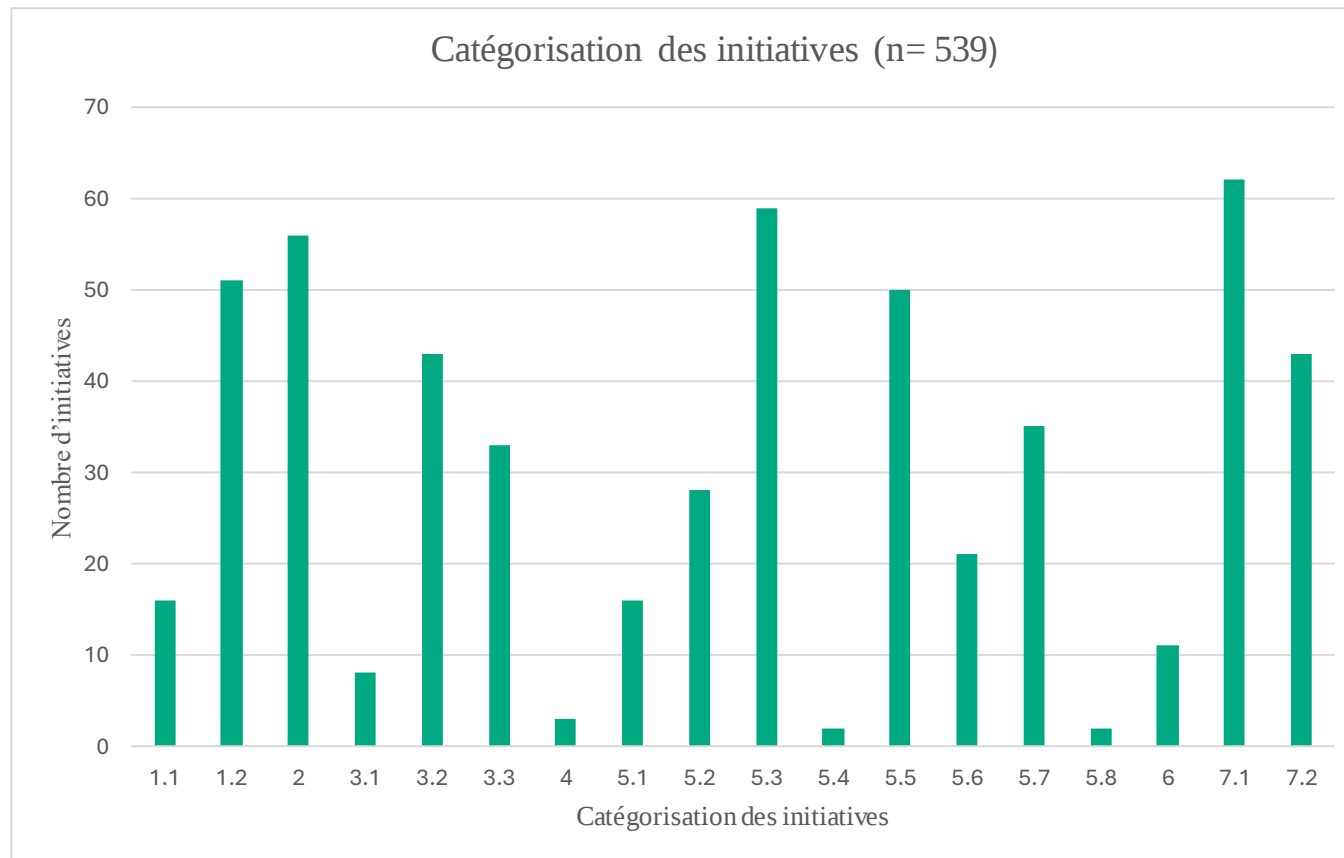
Ainsi, il ne s'agit pas de considérer les initiatives écocitoyennes comme les composantes d'un **mouvement écologique unifié, mais comme autant de positions au sein d'un espace des engagements écologiques**. Celui-ci rassemble des acteurs qui, bien qu'ils se revendiquent d'une même préoccupation pour les questions environnementales, défendent des conceptions parfois divergentes de la transition écologique, mobilisent des répertoires d'action distincts et entretiennent des rapports contrastés aux institutions (qu'elles soient économiques, politiques, administratives, etc.). Ainsi, certaines initiatives privilégient la contestation et le rapport de force, tandis que d'autres investissent des dispositifs de concertation ou proposent des solutions marchandes. D'autres encore orientent leur action vers la sensibilisation, la modification des pratiques quotidiennes ou la protection du patrimoine naturel. L'enjeu n'est donc pas seulement d'établir une typologie

³² Lilian MATHIEU, « L'espace des mouvements sociaux », *Politix*, vol. 77, n° 1, 2007, p. 131-151.

descriptive de ces initiatives, mais de restituer la structure des relations qui les unissent ou les opposent.

Dans cette perspective, nous proposons, à titre exploratoire et comme document de travail, une représentation graphique de l'espace des engagements écologiques (cf. illustration n° 1). Il ne s'agit pas de figer une typologie définitive des initiatives recensées, mais de formuler une hypothèse sur la structure de cet espace en positionnant les différentes catégories d'initiatives selon les principaux clivages qui nous paraissent significatifs (voir section 2.1).

Tableau n°2 : Catégorisation des initiatives recensées



1. Initiative contestataire

- 1.1 Mouvement climat
- 1.2 Défense du cadre de vie

2. Initiative environnementaliste

3. Défendre, promouvoir des pratiques écologiques

- 3.1 Groupe d'intérêt, de pression de défense de pratiques écologiques
- 3.2 Initiative d'accès à des pratiques/services
- 3.3 Initiative d'accès à des produits

4. Initiative d'écologie domestique

5. Initiative économique

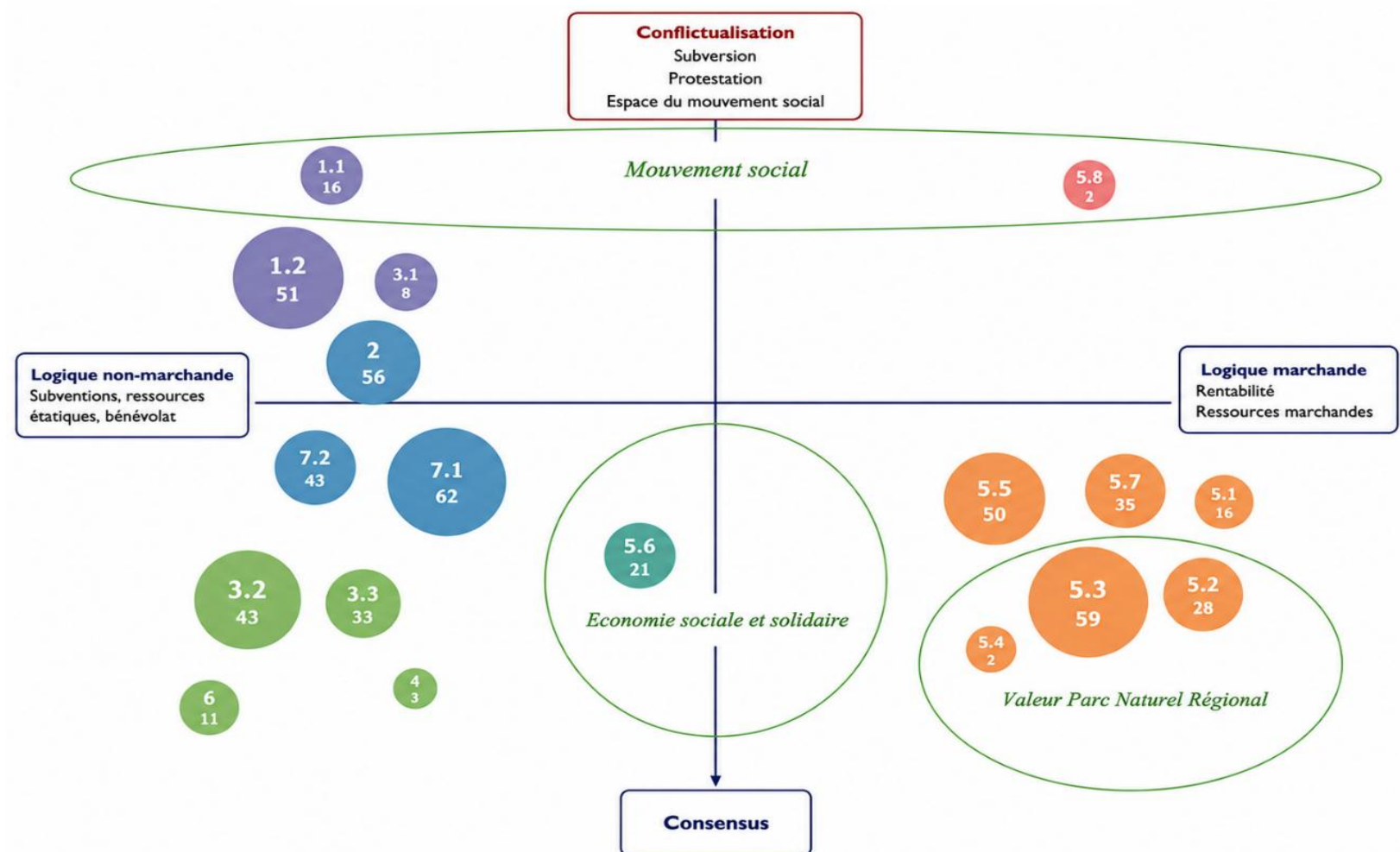
- 5.1 Vente de prestations intellectuelles aux entreprises et aux collectivités
- 5.2 Production et vente de produits artisanaux
- 5.3 Production et vente de produits agricoles, maraîchers
- 5.4 Vente de prestations manuelles
- 5.5 Vente de services en lien avec l'environnement
- 5.6 La vente comme support à (l'insertion, à un projet associatif)
- 5.7 Vente de produits artisanaux, agricoles ou maraîchers
- 5.8 Vente et/ou production de manière autogérée

6. Aménagement

7. Actions écologiques

- 7.1 Par le discours
- 7.2 Par la pratique

Illustration n°2 : Espace des engagements écologiques



Note de lecture : La catégorie 1.1 « initiative contestataire du mouvement climat » compte 16 initiatives. Sa position dépend de sa proximité ou de sa distance avec un mode d'action conflictuel ou consensuel ainsi qu'avec la nature de ses ressources, marchandes ou non marchandes.

III. Répartition géographique des initiatives

3.1 A l'échelle du Life

Illustration n°3 : Répartition géographique des initiatives éco-citoyennes

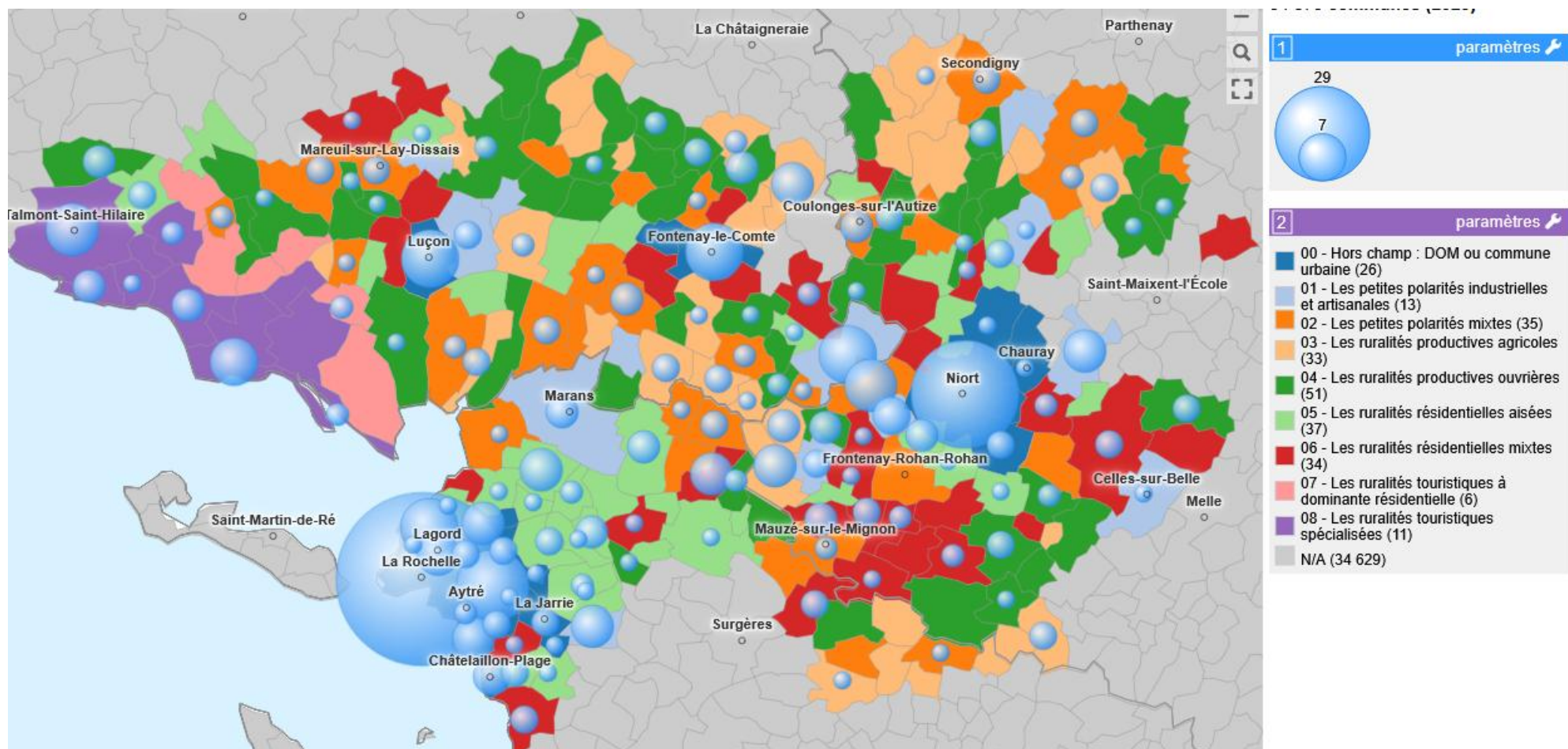


Tableau n°3 : Type de ruralités et répartition des initiatives

Effectif	
% en colonne	Total init
% en ligne	
00 - Hors champ : DOM ou commune urbaine	242
	10,6
	44,9
01 - Les petites polarités industrielles et artisanales	41
	5,3
	7,6
02 - Les petites polarités mixtes	53
	14,2
	9,8
03 - Les ruralités productives agricoles	40
	13,4
	7,4
04 - Les ruralités productives ouvrières	49
	20,7
	9,1
05 - Les ruralités résidentielles aisées	45
	15,0
	8,3
06 - Les ruralités résidentielles mixtes	37
	13,8
	6,9
07 - Les ruralités touristiques à dominante résidentielle	2
	2,4
	0,4
08 - Les ruralités touristiques spécialisées	30
	4,5
	5,6
Ensemble	539
	100,0
	100,0

Note de lecture : Les communes urbaines représentent 10,6% des communes du LIFE et concentrent 44,9% des initiatives.

Tableau n°4 : EPCI et répartition des initiatives

Effectif	
% en colonne	Total init
% en ligne	
CA de la Rochelle	189
	11,4
	35,1
CA du Nortais	109
	16,3
	20,2
CC Aunis Atlantique	37
	8,1
	6,9
CC Aunis Sud	11
	2,0
	2,0
CC Haut val de Sèvre	6
	0,4
	1,1
CC Mellois en Poitou	11
	3,7
	2,0
CC Parthenay-Gâtine	7
	2,4
	1,3
CCPFV (Pays de Fontenay-Vendée)	38
	10,2
	7,1
CCSVL (Sud Vendée Littoral)	51
	17,1
	9,5
CC Val de Gâtine	21
	12,6
	3,9
CCVGL (Vendée Grand Littoral)	30
	8,1
	5,6
CCVSA (Vendée, Sèvre, Autise)	27
	4,5
	5,0
Vals de Saintonge Communauté	2
	3,3
	0,4
Ensemble	539
	100,0

Note de lecture : La communauté d'agglomération de la Rochelle représente 11,4% des communes du LIFE et concentre 35,1% des initiatives

Ces deux tableaux révèlent une importante concentration des initiatives éco-citoyennes dans les communes urbaines ou périurbaines. Si ces communes ne représentent que 10,6% des communes du Life, elles concentrent à elles seules 44% des initiatives recensées. A une autre échelle, et si on s'en tient aux EPCI dans lesquels se trouvent les initiatives éco-citoyennes, la Communauté d'agglomération de La Rochelle et celle du Niortais représentent 27,7% du total des communes et 55,4% des initiatives. Ces premiers résultats ne sont pas étonnants. En effet, de nombreuses études tendent à affirmer que les pôles urbains sont des espaces où sont associées certaines pratiques largement recensées dans la base de données. Si on s'en tient, par exemple, à la consommation de produits issus de l'agriculture biologique, les enquêtes régulières de l'Agence bio tendent à montrer un profil de consommateur stable dans le temps : jeune, diplômés, au capital économique significatif et faisant partie des catégories socio-professionnelles intermédiaires et supérieures³³. Toutefois, on serait tenté d'affirmer que la consommation de produits bio n'est pas le fruit d'arbitrages ponctuels de la part de « consommateur engagé », mais est souvent intégré à un ensemble plus large de pratiques écologiques et citoyennes (AMAP, circuits courts, consommation locale, sobriété, déplacement à vélo³⁴, pratique du jardin partagé, etc.). De ce point de vue, on serait tenté de formuler l'hypothèse que plusieurs de ces pratiques forment un « style de vie » - c'est-à-dire un « ensemble unitaire de préférences distinctives qui expriment [...], la même intention expressive »³⁵ - propre aux classes moyennes et supérieures urbaines.

³³ Baromètre des produits biologiques en France – 2025. Consommation et perception. Agence du Bio. Etude disponible : <https://www.agencebio.org/wp-content/uploads/2025/02/Barometre-des-produits-biologiques-en-France-%E2%80%93-2025.pdf>. Consulté le 09/07/2026.

³⁴ David SAYAGH, *Sociologie du vélo*, Paris, La Découverte, 2025.

³⁵ Pierre BOURDIEU, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Éditions de Minuit, 1979, p. 193.

**Tableau n°5 : Typologie des ruralités et catégorisation des initiatives
(abrégée)**

Effectif % en colonne % en ligne	Initiative contestataire - mouvement climat	Initiative contestataire - défense du cadre de vie	Initiative environnementaliste	Tête de réseau	Initiative d'accès à des produits/services	Initiative d'écologie domestique	Initiative économique	Aménagement	Action écologique
00 - Hors champ : DOM ou commune urbaine	15 93,8 6,2	7 13,7 2,9	20 35,7 8,3	7 87,5 2,9	43 56,6 17,8	0 0,0 0,0	98 46,0 40,5	2 18,2 0,8	50 47,6 20,7
01 - Les petites polarités industrielles et artisanales	1 6,3 2,4	6 11,8 14,6	4 7,1 9,8	0 0,0 0,0	4 5,3 9,8	0 0,0 0,0	16 7,5 39,0	2 18,2 4,9	8 7,6 19,5
02 - Les petites polarités mixtes	0 0,0 0,0	8 15,7 15,1	6 10,7 11,3	1 12,5 1,9	6 7,9 11,3	0 0,0 0,0	20 9,4 37,7	4 36,4 7,5	8 7,6 15,1
03 - Les ruralités productives agricoles	0 0,0 0,0	3 5,9 7,5	8 14,3 20,0	0 0,0 0,0	2 2,6 5,0	0 0,0 0,0	21 9,9 52,5	1 9,1 2,5	5 4,8 12,5
04 - Les ruralités productives ouvrières	0 0,0 0,0	8 15,7 16,3	4 7,1 8,2	0 0,0 0,0	4 5,3 8,2	2 66,7 4,1	17 8,0 34,7	2 18,2 4,1	12 11,4 24,5
05 - Les ruralités résidentielles aisées	0 0,0 0,0	6 11,8 13,3	1 1,8 2,2	0 0,0 0,0	7 9,2 15,6	1 33,3 2,2	23 10,8 51,1	0 0,0 0,0	7 6,7 15,6
06 - Les ruralités résidentielles mixtes	0 0,0 0,0	2 3,9 5,4	6 10,7 16,2	0 0,0 0,0	5 6,6 13,5	0 0,0 0,0	14 6,6 37,8	0 0,0 0,0	10 9,5 27,0
07 - Les ruralités touristiques à dominante résidentielle	0 0,0 0,0	0 0,0 0,0	1 1,8 50,0	0 0,0 0,0	1 1,3 50,0	0 0,0 0,0	0 0,0 0,0	0 0,0 0,0	0 0,0 0,0
08 - Les ruralités touristiques spécialisées	0 0,0 0,0	11 21,6 36,7	6 10,7 20,0	0 0,0 0,0	4 5,3 13,3	0 0,0 0,0	4 1,9 13,3	0 0,0 0,0	5 4,8 16,7
Ensemble	16 100,0 3,0	51 100,0 9,5	56 100,0 10,4	8 100,0 1,5	76 100,0 14,1	3 100,0 0,6	213 100,0 39,5	11 100,0 2,0	105 100,0 19,5

Note de lecture : Les communes urbaines regroupent 15 initiatives contestataires du "mouvement climat", soit 93,8% du total de ces initiatives. Les initiatives contestataires du "mouvement social climat" représentent 6,2% de l'ensemble des initiatives de ces territoires.

Si on poursuit l'analyse de la distribution spatiale des initiatives³⁶, il est intéressant de noter que certaines pratiques sont particulièrement présentes dans certains territoires aux dépens d'autres.

Il en est ainsi, des pratiques de contestation liées au « mouvement climat » (Alternatiba, Greenpeace, Extinction Rebellion, etc.) qui se concentrent quasi exclusivement dans les espaces urbains (93,8% se trouvent dans des communes urbaines ou périurbaines) et des têtes de réseau associatif de défense de pratiques écologiques (à 87,5 % dans les zones urbaines ou périurbaines), bien qu'elles restent minoritaires au regard des autres initiatives de ces territoires (respectivement 6,2% pour les initiatives de contestation liées au « mouvement climat » et 2,9% pour les têtes de réseau). Ces militants protestataires

³⁶ Une version avec l'ensemble des sous catégories est présente en annexe du rapport.

écologistes commencent à faire l'objet de plusieurs études, qui tendent à montrer quelques traits bien spécifiques de ces derniers et expliquent leur présence dans les agglomérations : fortement féminisé, recrutant une large proportion de jeunes individus, fortement diplômés, issus des catégories socio-économiques supérieures et vivant dans des zones urbaines³⁷.

Les initiatives économiques, quant à elles, sont implantées pour moitié dans des zones urbaines ou périurbaines et représentent 40 % des initiatives recensées sur ces territoires. Parmi celles-ci, certaines sont aussi marquées par une forte prévalence dans les espaces urbains, à l'instar de la vente de prestations intellectuelles et de la vente de produits artisanaux, agricoles ou maraichers, qui sont respectivement à hauteur de 68,8% et 71,4% dans les communes urbaines. Comme nous l'avons montré précédemment, la présence de magasins bio et autres modes de débouchés pour les produits éco-responsables dans les zones urbaines s'explique par la présence massive de consommateurs susceptibles d'acheter ces produits.

Les initiatives environnementalistes, qui représentent 10,4 % de l'ensemble des initiatives, sont certes implantées à 35,7 % dans les zones urbaines, mais leur répartition géographique demeure relativement équilibrée : 14,3 % se situent dans les ruralités productives agricoles, 10,7 % dans les petites polarités mixtes et 10,7 % dans les ruralités touristiques spécialisées.

Alors que certaines pratiques paraissent spécifiques aux communes urbaines, d'autres se distinguent au contraire par leur forte présence dans les territoires ruraux. C'est le cas des initiatives d'aménagement, comme le reboisement ou la reforestation, qui trouvent logiquement leur place dans ces espaces, mais également — et surtout — des **initiatives contestataires liées à la « défense du cadre de vie »**. **Bien que présentes dans différents types de territoires, celles-ci sont très majoritairement localisées dans les ruralités (86,3 %), faisant de cette catégorie-là plus fortement ancrée dans ces espaces, notamment au sein des « ruralités touristiques spécialisées »**. Dans son analyse de ces mobilisations, Sylvie Ollitrault met en évidence une « réaction émotionnelle qui gravite autour de la question du cadre de vie ». Elle souligne également que ces contestations émergent principalement dans les espaces intermédiaires de la structure sociale, c'est-à-dire « dans des quartiers ni défavorisés, ni aisés ». Selon elle, la défense de ces espaces traduit le fait que « ces populations ont renoncé au centre-ville et aux quartiers privilégiés, [pour] accède[r] à la propriété dans des zones qui ont aussi leur “valeur” immobilière grâce à un cadre de vie (espaces verts, jardins, forme de quiétude) »³⁸. Dans un travail plus récent, l'auteure observe en outre que « les aménagements ont plus de probabilité d'être critiqués

³⁷ Chloé ALEXANDRE, Florent GOUGOU, Erwan LECOEUR et Simon PERSICO, *Rapport descriptif de l'enquête sur le mouvement climat (Pacte)*, Sciences Po Grenoble; Pacte - Université Grenoble Alpes, 2021 ; REPORTERRE, *Qui manifeste pour le climat ? Des sociologues répondent*, <https://reporterre.net/Qui-manifeste-pour-le-climat-Des-sociologues-repondent>, consulté le 1 juillet 2026.

³⁸ Sylvie OLLITRAULT, « Les mobilisations contre les antennes de téléphonie mobile : les profanes dans l'espace public », *Revue Juridique de l'Ouest*, vol. 27, n° 1, 2014, p. 15-28.

dans les zones pavillonnaires que dans les zones d'habitats collectifs ou encore dans les communes rurales peuplées de "rurbains" que d'agriculteurs »³⁹. Ces observations suggèrent que ces types de mobilisation sont étroitement liés aux caractéristiques socio-spatiales des territoires concernés, ainsi qu'aux enjeux de préservation du cadre de vie et du patrimoine résidentiel.

3.2 A l'échelle du PNR Marais Poitevin

Si on resserre la focale sur les initiatives présentes sur le territoire administratif du Marais poitevin - c'est-à-dire sur les 88 communes adhérentes au PNR - le poids des agglomérations (Niort, Fontenay-le-Comte, Luçon) dans la distribution spatiale des initiatives reste toujours relativement prévalent (elles concentrent quasiment 30 % des initiatives répertoriées). Toutefois, le calcul d'un ratio rapportant le nombre d'initiatives à la population fait apparaître un résultat relativement contre-intuitif. Si on cherche à mesurer l'intensité de l'engagement écologique entre le territoire du Life (hors communes du PNR Marais Poitevin) et celui du PNR, il est intéressant de souligner un taux (très) légèrement supérieur d'initiative sur le territoire du Marais poitevin (1,11 initiative pour 1000 habitants pour le PNR Marais Poitevin contre 0,95 pour le Life). Compte tenu des principales variables (cf. sous-partie suivante) expliquant la présence de ce type d'initiatives, le territoire du Parc naturel régional présente plusieurs caractéristiques qui devraient lui être défavorables : une part légèrement plus faible de diplômés du supérieur, une présence moins importante des catégories supérieures, une population plus âgée et un score électoral plus faible des candidats écologistes au profit des organisations d'extrême droite (cf. annexe n°2). Plusieurs hypothèses peuvent être avancées.

Une première renvoie au rôle joué par le Parc lui-même dans la structuration de l'espace local des initiatives éco-citoyennes. L'analyse de la répartition des catégories d'initiatives montre en effet que les écarts observés entre le territoire du PNR et celui du projet Life (cf. tableau n° 6) tiennent principalement à la surreprésentation des initiatives de « vente et production de produits agricoles et maraîchers » ainsi que des « ventes de services en lien avec l'environnement », essentiellement constituées localement par les activités touristiques et, plus particulièrement, les embarcadères. Or, ces secteurs correspondent précisément à des activités historiquement soutenues par le Parc naturel régional, notamment à travers la valorisation des productions locales et la marque « Valeurs Parc naturel régional ». **L'hypothèse peut ainsi être formulée que le Parc ne se contente pas d'accompagner des initiatives préexistantes, mais qu'il contribue lui-même à leur émergence, à leur structuration et à leur pérennisation, en mettant à disposition des dispositifs de financement, des ressources techniques ou encore des réseaux de coopération.**

³⁹ Sylvie OLLITRAULT, « NIMBY », in Romain PASQUIER, Sébastien GUIGNER et Alistair COLE (dir.), *Dictionnaire des politiques territoriales*, Paris, Presses de Sciences Po, 2020, vol.2, p. 390-395.

Une seconde hypothèse **renvoie à la construction d'un rapport particulier au territoire. Au-delà de l'action des institutions, les entretiens mettent en évidence un fort attachement au Marais poitevin, à ses paysages, à son patrimoine naturel et à certaines pratiques qui lui sont associées, telles que les promenades en barque, les activités naturalistes ou encore certaines formes de vie rurale.** Cet attachement participe vraisemblablement à la constitution d'une « identité territoriale »⁴⁰ dans laquelle la préservation de l'environnement occupe une place importante. Il pourrait notamment contribuer à expliquer la proportion relativement élevée d'initiatives environnementalistes observée sur le territoire du Parc. Dans cette perspective, la densité des initiatives écocitoyennes ne résulterait pas uniquement des caractéristiques sociales de la population, mais également d'une accumulation historique de ressources symboliques, organisationnelles et institutionnelles ayant progressivement fait de la protection du Marais un registre d'engagement localement légitime.

⁴⁰ Identité toujours construite socialement et politiquement par des institutions, des élus, des acteurs économiques, des associations ou encore des dispositifs de patrimonialisation. Sur ce point voir : Pierre BOURDIEU, « L'identité et la représentation. Eléments pour une réflexion critique sur l'idée de région », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, vol. 35, n° 1, 1980, p. 63-72.

Illustration n°4 : Carte des initiatives sur le territoire du PNR Marais Poitevin

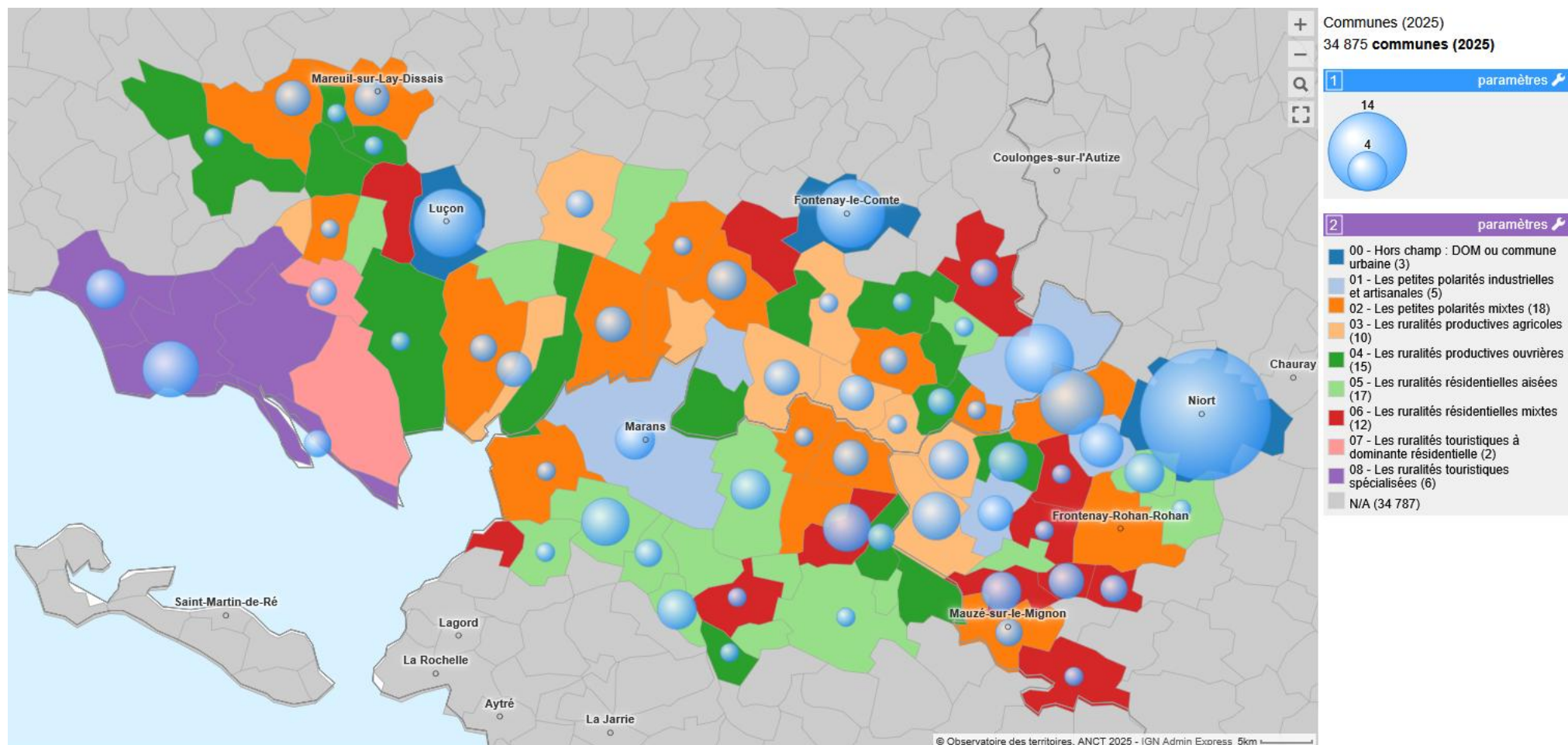
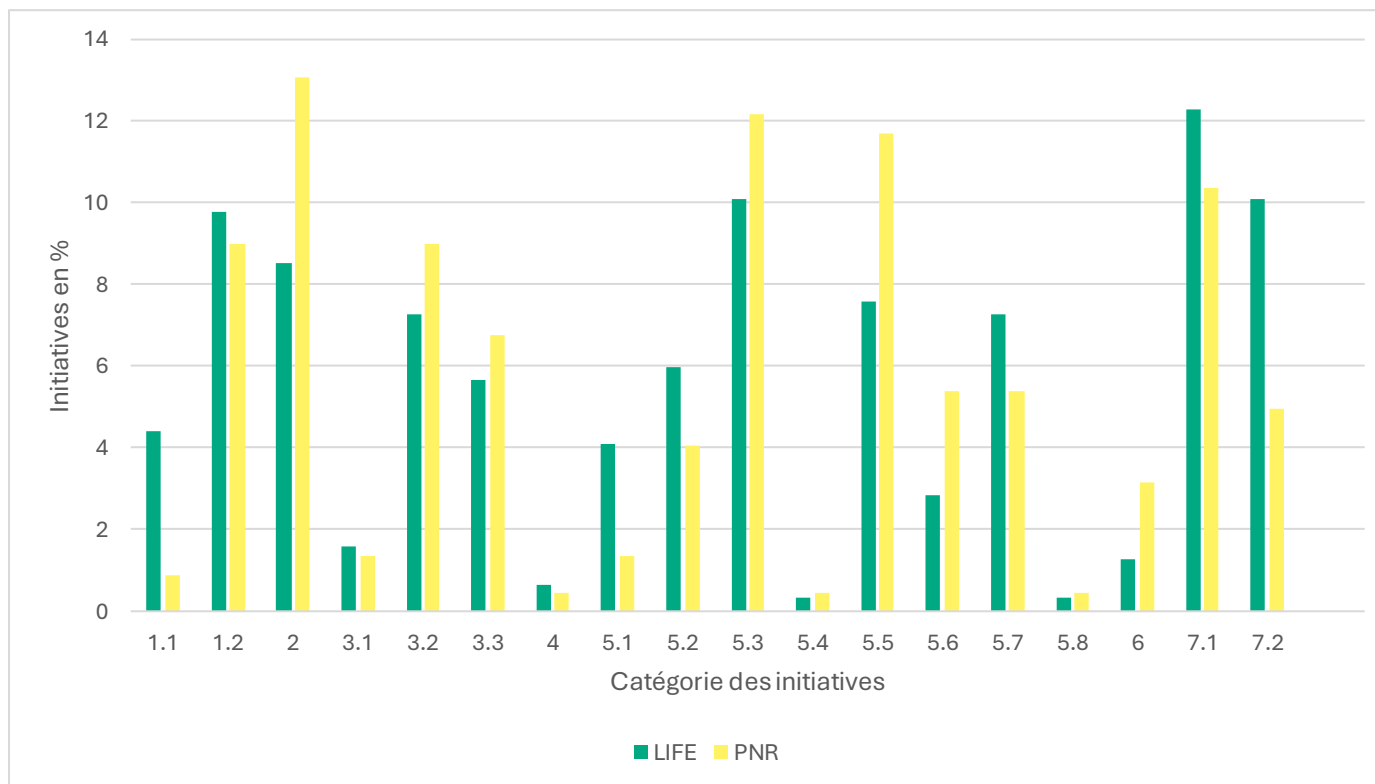


Tableau n°6 : Type d'initiatives entre territoire du Life et du PNR



1. Initiative contestataire

- 1.1 Mouvement climat
- 1.2 Défense du cadre de vie

2. Initiative environnementaliste

3. Défendre, promouvoir des pratiques écologiques

- 3.1 Groupe d'intérêt, de pression de défense de pratiques écologiques
- 3.2 Initiative d'accès à des pratiques/services
- 3.3 Initiative d'accès à des produits

4. Initiative d'écologie domestique

5. Initiative économique

- 5.1 Vente de prestations intellectuelles aux entreprises et aux collectivités
- 5.2 Production et vente de produits artisanaux
- 5.3 Production et vente de produits agricoles, maraîchers
- 5.4 Vente de prestations manuelles
- 5.5 Vente de services en lien avec l'environnement
- 5.6 La vente comme support à (l'insertion, à un projet associatif)
- 5.7 Vente de produits artisanaux, agricoles ou maraîchers
- 5.8 Vente et/ou production de manière autogérée

6. Aménagement

7. Actions écologiques

- 7.1 Par le discours
- 7.2 Par la pratique

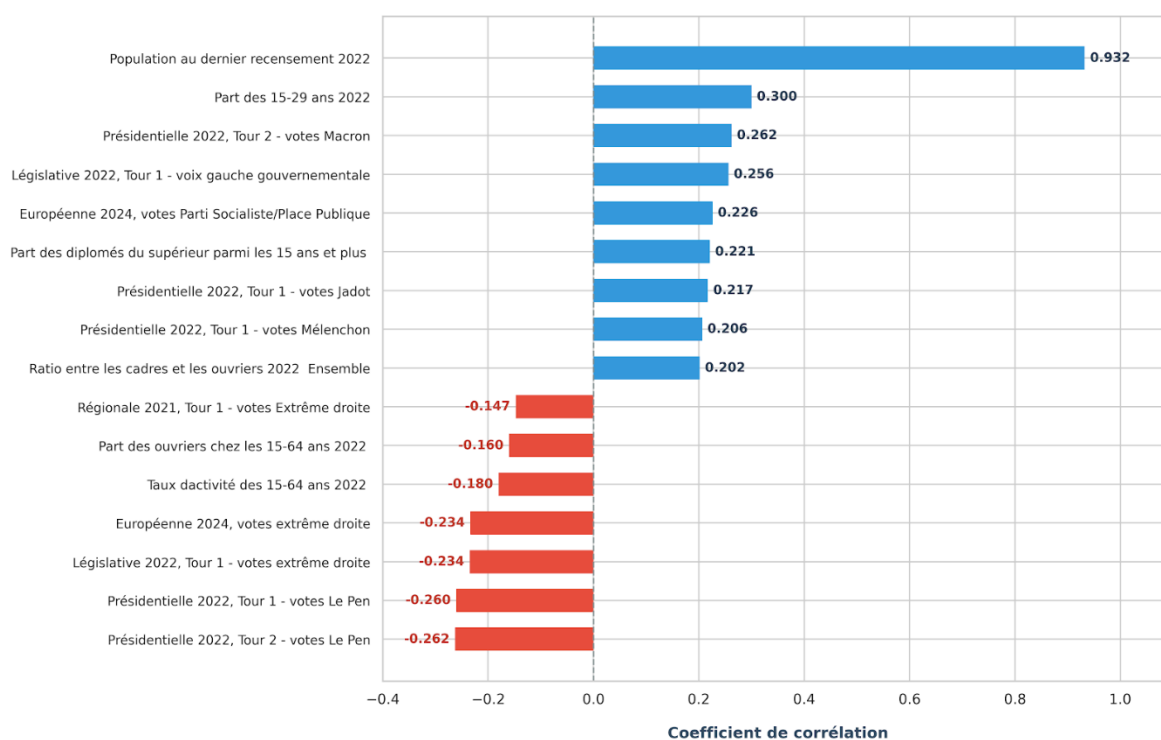
3.3 Variables explicatives

La corrélation est une technique statistique utilisée pour mesurer la force et la direction de la relation entre deux variables. Elle quantifie à quel point deux variables évoluent ensemble, mais n'établit pas de causalité.

Corrélation positive : Lorsqu'une augmentation d'une variable est associée à une augmentation d'une autre (par exemple, la taille et le poids).

Corrélation négative : Lorsqu'une augmentation d'une variable est associée à une diminution d'une autre (par exemple, le niveau de stress et la productivité).

Illustration n°5 : Tableau des corrélations pour la variable "total des initiatives"



Note méthodologique : le coefficient « r » de Pearson évolue entre -1 et 1. -1 signifie qu'une corrélation négative parfaite existe entre les deux variables concernées (quand l'une des variables augmente l'autre décroît systématiquement, ou l'inverse), 1 signifiant à l'inverse l'existence d'une corrélation positive parfaite (quand l'une des variables augmente, l'autre augmente, et inversement). On estime par convention qu'il n'y a pas de corrélation lorsque l'indicateur est compris entre - 0,20 et 0,20. On estime par contre que la corrélation est forte quand elle dépasse le seuil de 0,50 ou de -0,50

Dans le premier tableau, la variable « total des initiatives » par communes a été testée avec l'ensemble des variables socio-démographiques et électorales dont nous disposons pour chaque commune du Life.

L'analyse des corrélations met d'abord en évidence un effet très marqué de la taille démographique des territoires. La population totale apparaît comme la variable la plus fortement corrélée ($r = 0,932$), ce qui indique que les initiatives sont nettement plus nombreuses dans les communes les plus peuplées comme nous l'avons déjà évoqué précédemment.

Logiquement, les autres variables corrélées à la présence d'initiative vont être celles que l'on trouve dans les communes urbaines. Ainsi, elles sont davantage présentes dans des territoires relativement jeunes, diplômés et socialement favorisés. Des corrélations positives apparaissent ainsi avec la part des 15-29 ans ($r = 0,300$), la proportion de diplômés du supérieur ($r = 0,221$) ou encore le ratio entre cadres et ouvriers est également positivement associé au nombre d'initiatives ($r = 0,202$), ce qui confirme une implantation plus forte dans les espaces socialement favorisés et plus dotés en capital scolaire.

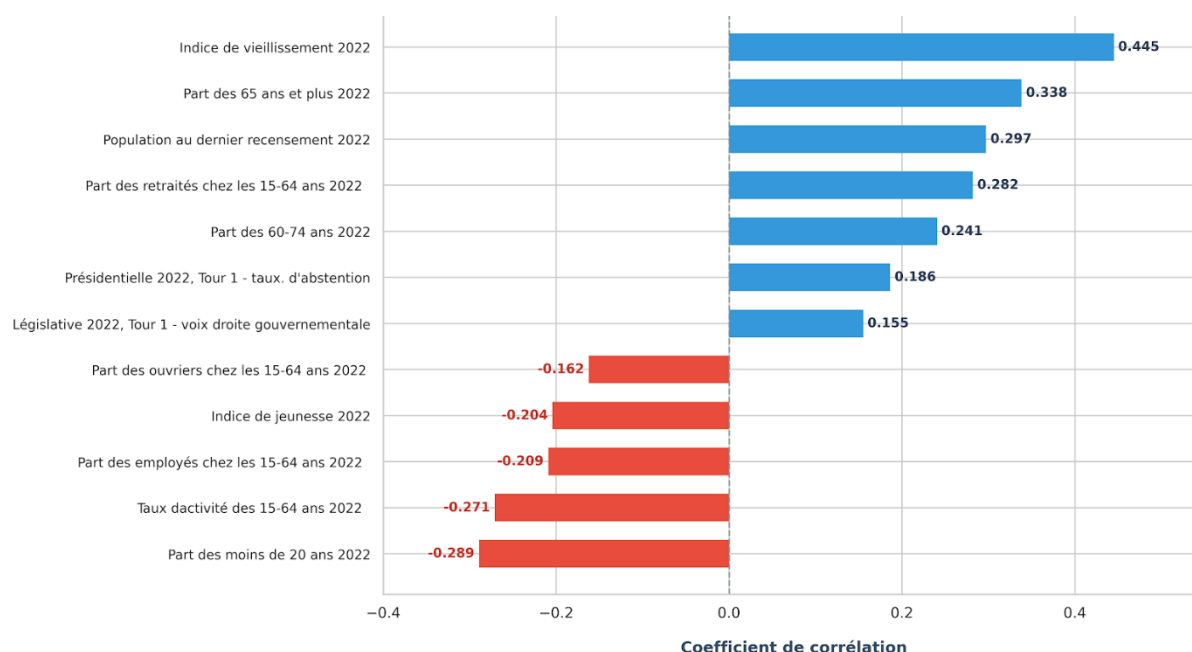
Les résultats montrent également des liens avec certaines orientations politiques. Les corrélations positives concernent principalement les votes en faveur du centre, de la gauche gouvernementale et des écologistes : vote pour Emmanuel Macron au second tour de la présidentielle de 2022 ($r = 0,262$), vote pour la gauche gouvernementale aux élections législatives ($r = 0,256$), vote pour Yannick Jadot ($r = 0,217$), vote pour Jean-Luc Mélenchon ($r = 0,206$), vote pour le Parti Socialiste et Place Publique aux élections européennes de 2024 ($r = 0,226$). Ces résultats suggèrent une plus forte présence des initiatives dans des territoires politiquement orientés vers le centre, le centre gauche et la gauche. Encore une fois, ces préférences électorales sont à rapporter à la sociologie des populations urbaines (diplômées, jeunes et socialement favorisées) qui se sont massivement mobilisées pour ces candidats ou ces tendances politiques⁴¹.

A l'inverse, les corrélations négatives concernent principalement les territoires plus populaires et davantage ancrés à l'extrême droite. Les liens les plus nets apparaissent avec le : vote pour Marine Le Pen au second tour de la présidentielle de 2022 ($r = -0,262$), au premier tour ($r = -0,260$), le vote d'extrême droite aux législatives de 2022 ($r = -0,234$) ou encore le vote d'extrême droite aux élections européennes de 2024 ($r = -0,234$). Les initiatives sont également moins présentes dans les territoires comptant davantage d'ouvriers ($r = -0,160$).

⁴¹ « Enquête électorale française (ENEF 2022) », CEVIPOF, Fondation Jean Jaurès, Le Monde, IPSOS, juin 2022. Disponible ici : <https://www.sciencespo.fr/cevipof/sites/sciencespo.fr.cevipof/files/Enque%CC%82te%20e%CC%81lectorale%202022%20vague%2012%20-%20juin%202022.pdf>. Consulté le 13/07/2026.

Ces corrélations entre ces variables et l'augmentation du nombre des initiatives se retrouvent pour toutes les autres catégories d'initiative à l'exception des initiatives contestataires de « défense du cadre de vie » (voir ci-dessous).

Illustration n°6 : Tableau des corrélations pour la variable "Initiative contestataire - Défense du cadre de vie"



L'analyse des corrélations met en évidence un lien fort entre la présence d'initiatives contestataires de « défense du cadre de vie » et la structure démographique des territoires. Les corrélations positives les plus élevées concernent en effet le vieillissement de la population, notamment l'indice de vieillissement ($r = 0,445$), la part des 65 ans et plus ($r = 0,338$) et la part des retraités ($r = 0,282$). A l'inverse, la variable est négativement associée aux territoires plus jeunes et plus actifs, comme le montre la corrélation avec la part des moins de 20 ans ($r = -0,289$), le taux d'activité des 15-64 ans ($r = -0,271$) et l'indice de jeunesse ($r = -0,204$).

Des liens plus modérés apparaissent également avec certaines variables électorales, notamment l'abstention au premier tour des élections présidentielles de 2022 et certains votes de droite aux élections législatives de 2022. Comme nous l'avons mis en évidence précédemment, la localisation de ces initiatives dans des territoires plus populaires ou dans des espaces touristiques – ce qui explique l'importance de population retraitée – peut expliquer de telles corrélations.

IV. Eco-citoyenneté et action publique

4.1 Des militants experts « partenaires » de l'action publique

Pour certains enquêtés, la participation à l'élaboration des politiques publiques constitue le cœur, voire la finalité, de leur engagement pour l'environnement. S'appuyant sur une expertise acquise soit dans le cadre de leur activité professionnelle, soit au fil de plusieurs années d'investissement militant, ils s'impliquent activement dans les nombreux dispositifs de concertation au sein desquels leurs associations sont invitées à contribuer à la définition de l'action publique.

Cette posture est illustrée par le témoignage d'un militant de 73 ans, vice-président régional d'une importante association environnementale. Il explique avoir « *choisi le levier associatif comme mode d'intervention pour essayer de faire infléchir des politiques publiques* » qu'il jugeait « *problématiques et contestables* », tant sur leur contenu que sur les modalités de leur élaboration. Reconnu comme un spécialiste du Marais poitevin, sujet sur lequel il a consacré plusieurs ouvrages, il oppose explicitement son engagement associatif à un engagement politique, qu'il considère incompatible avec ses dispositions personnelles : « *ce n'est pas du tout mon truc [...] je n'ai pas les qualités pour faire de la politique* ». Il exprime en revanche une forte satisfaction à l'idée d'avoir pu convaincre des responsables publics de l'intérêt d'une concertation précoce sur des dossiers particulièrement conflictuels. A ses yeux, le temps consacré aux échanges en amont de la décision constitue une condition essentielle de l'acceptabilité des politiques publiques : « *moi, j'étais assez content d'avoir réussi à convaincre certains élus sur des sujets très compliqués, très chauds, très conflictuels que prendre le temps de la discussion, c'était pas une perte de temps* ».

Une posture comparable est observée chez le président d'une association de défense du Marais poitevin. Il privilégie lui aussi une stratégie fondée sur l'expertise et la participation institutionnelle. Selon le rapport d'activité de son association, celle-ci siégeait en 2015 dans plus d'une quinzaine d'instances de concertation et de gouvernance (comité de gestion de l'eau, conseil d'administration d'établissements publics, commissions consultatives, Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), comités de pilotage, etc.). A rebours de ce qu'il considère comme des « *postures* » adoptées par une partie du mouvement écologiste, il défend la nécessité de « *rentrer dans les dossiers techniques* » afin de dépasser les « *positions de principe faciles* ». Selon lui, cette stratégie suppose de mobiliser « *une certaine technicité* » et des connaissances spécialisées, condition indispensable pour peser de manière crédible sur les processus décisionnels. Cette logique d'expertise peut parfois conduire certains de ces militants à adopter des positions qui les rapprochent ponctuellement de celles des institutions publiques. C'est ce qu'illustre la

tenue d'un colloque, organisé par une association de défense de l'environnement, dans l'objectif de défendre un établissement public (voir encadré n° 3).

Encadré n°3 : La gestion de l'eau et sa « gouvernance »

Le colloque se tient dans une commune vendéenne d'environ 4 000 habitants, dans une salle municipale située en plein cœur du centre-bourg. Dès l'entrée, la configuration des lieux renvoie aux codes les plus classiques des manifestations scientifiques ou professionnelles. On trouve, par exemple, les actes des précédents colloques disposés sur une table à l'accueil, une liste d'émargement, tandis que plusieurs panneaux présentent des cartes détaillant le réseau hydrographique du Parc naturel régional ainsi que les périmètres des différentes structures administratives compétentes en matière de gestion de l'eau (syndicats mixtes, collectivités, etc.). Cette mise en scène renvoie à l'objet même de la rencontre, dans la mesure où elle est consacrée à la « gouvernance » de l'eau, terme circulant abondamment dans le monde de l'action publique et sujet particulièrement conflictuel sur ce territoire.

Cette porosité entre ce discours associatif avec les catégories de pensée circulant au sein des administrations s'explique à la fois par la forte implication de l'association dans les espaces consultatifs de l'eau – dont on peut faire l'hypothèse qu'ils socialisent ces derniers à ces catégories de perception⁴² –, mais aussi dans la raison d'être de l'organisation de la manifestation. En effet, contre toute attente le colloque ne vise pas à débattre de l'architecture organisationnelle de la gestion de l'eau, mais vise à conforter l'un de ses maillons, les Établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) dont on évoque une éventuelle suppression. C'est ce que me confie le trésorier de l'association inquiet de cette possible disparition, tandis qu'un autre membre de l'association jugera cet instrument comme une « *clé de voute* » indispensable à défendre.

Cette proximité avec le monde de l'action publique se manifeste également par l'accueil très chaleureux réservé à l'association par la municipalité : « *c'est un plaisir* », « *merci aux organisateurs* » s'exclamera une élue de la commune lors de l'ouverture de la journée. Sur un autre plan, les échanges seront marqués tout au long du colloque par un recours constant au vocabulaire spécialisé et aux sigles administratifs (PAPI, SLGRI, SAGE, CLE, CLVE) sans faire l'objet d'explications destinées aux non-initiés. Le journaliste ayant été recruté pour l'animation de l'événement, familier avec cet univers technico-administratif, ne prendra pas non plus le soin de préciser ou définir certains acronymes : « *une SGLRI, c'est un super PAPI non ?* ».

Cette technicité dans les échanges est à mettre en relation avec ce que souhaite défendre cette association : une approche experte de la question de l'eau. Lors d'une table ronde réunissant plusieurs élus locaux investis dans la gestion de l'eau, les interventions

⁴² Phénomène documenté à la fois par la sociologie du monde associatif et par la sociologie de l'action publique : Simon COTTIN-MARX, *Sociologie du monde associatif*, Paris, La Découverte, 2019 ; Camille HAMIDI, « Associations, politisation et action publique. Un monde en tensions », in Olivier FILLIEULE, Florence HAEGEL, Camille HAMIDI et Vincent TIBERJ (dir.), *Sociologie plurielle des comportements politiques. Je vote, tu contestes, elle cherche...*, Paris, Presses de Sciences Po, 2017, p. 347-370. Paul J. DiMAGGIO et Walter W. POWELL, « The Iron Cage Revisited: Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields », *American Sociological Review*, vol. 48, n° 2, 1983, p. 147-160 ; Pierre LASCOUMES et Patrick LE GALES (dir.), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004.

convergent vers l'idée que ce domaine relève avant tout d'une expertise technique. L'un des maires, également membre d'un syndicat mixte, affirme ainsi que « *beaucoup d'hommes politiques n'y connaissent rien, l'eau est une affaire de spécialistes* ». Le journaliste reprend ce constat à son compte en soulignant la difficulté, pour un nouvel élu, de s'approprier un système institutionnel particulièrement complexe, ajoutant que « *dans les rédactions parisiennes, personne ne connaît ces sujets* ». Un jeune maire d'une petite commune vendéenne confirme cette impression en expliquant qu'« *au bout de 6 ans, je commence à m'y repérer. Je ne suis pas à la retraite donc les formations de l'Agence de l'eau [je ne peux pas y aller]...* ». Plus largement, ces échanges semblent conditionnés par un consensus implicite autour de la critique d'une partie du mouvement écologiste et de certaines populations, jugées trop idéologiques ou insuffisamment informées des contraintes techniques. Le président d'une association environnementale affirme ainsi que « *l'on n'est plus dans les années 1990 où l'on s'affrontait entre écologistes et productivisme agricole* », estimant que « *certaines collègues environnementalistes sont restés bloqués dans les années 1990* ». Cette critique s'étend plus largement aux populations urbaines, présentées comme éloignées des réalités de la gestion de l'eau et, plus particulièrement, des enjeux liés à l'irrigation. L'animateur journaliste résume cette opposition en déclarant que « *l'irrigation, à Paris, c'est le diable* », tandis qu'un agriculteur ajoute que « *les gens des villes [...] ne comprennent pas les enjeux* ».

Enfin, la possibilité même de ce consensus semble reposer sur une mise à distance des formes les plus conflictuelles de la mobilisation écologiste. Sans jamais être explicitement nommées, les mobilisations contre les mégabassines — notamment celles de Sainte-Soline — constituent un contrepoint implicite des discussions. Elles sont évoquées à travers des critiques portant sur les « *raccourcis* » ou la « *méconnaissance du sujet* » attribués à certains opposants. Les formes de contestation les plus radicales apparaissent ainsi comme extérieures au cadre légitime de discussion défini par les participants et sont renvoyées à des difficultés de compréhension plutôt que comme des oppositions politiques ou sociales.

Carnet de terrain, 17 octobre 2025.

L'engagement des associations environnementales dans la production des politiques publiques par le biais de l'expertise ne constitue pas un phénomène récent. La participation aux dispositifs institutionnels de concertation s'inscrit de longue date parmi les principaux répertoires d'action du mouvement environnementaliste en France, aux côtés des formes plus contestataires de mobilisation⁴³. Toutefois, cette participation apparaît fortement conditionnée par la maîtrise des savoirs techniques et des codes propres à ces espaces de gouvernance.

Cette exigence transparaît dans le discours d'un militant interrogé sur son investissement au sein des instances de concertation. Il explique que son expérience lui permet de s'y intégrer aisément, disposant de « *connaissances à ce niveau-là* » grâce

⁴³ Véronique MARTIN-PLACE, « La participation associative dans la politique publique d'environnement française », *Pyramides. Revue du Centre d'études et de recherches en administration publique*, n° 6, septembre 2002, p. 223-238.

auxquelles il peut « *entrer rapidement* » dans les discussions. Il souligne cependant que cette aisance est loin d'être partagée par l'ensemble des bénévoles de son association. Selon lui, « *il ne faut pas envoyer des gens comme ça sans une formation minimale à certaines commissions, sinon ils sont perdus et ils risquent de dire des conneries* ». L'accès à ces espaces de participation suppose ainsi un ensemble de compétences techniques, administratives et relationnelles qui ne sont pas spontanément maîtrisées par les nouveaux bénévoles. Ce responsable décrit dès lors une tension récurrente entre les besoins de renouvellement militant et les exigences de professionnalisation induites par la participation institutionnelle : « *on est tellement content de trouver quelqu'un, qu'on ne fait pas attention à ce quelqu'un* ».

4.2 Conflictualité et relation aux pouvoirs publics

Si l'on se tourne à présent vers les pouvoirs publics, les entretiens réalisés auprès de techniciens chargés des politiques environnementales au sein des EPCI mettent en évidence des partenariats sélectifs avec le monde associatif. Semblent, en effet, privilégiés des liens avec des organisations qui défendent une approche technique et peu conflictuelle des enjeux environnementaux.

Interrogé sur les critères de sélection des associations invitées à participer à une semaine consacrée à la transition écologique, un technicien explique ainsi privilégier « *des associations qui roulent* », c'est-à-dire disposant de « *bénévoles* », mais également de « *salariés* », autrement dit des structures relativement professionnalisées. Ces associations sont parfois mobilisées bien au-delà d'un simple rôle de partenaire ponctuel, la collectivité allant jusqu'à « *se reposer pas mal sur [elles]* » pour l'animation de certaines thématiques. Une technicienne exerçant dans un autre EPCI formule un constat similaire. Selon elle, les partenaires privilégiés sont avant tout avec « *des associations dont la vocation est vraiment de défendre leur sujet* ». Elle cite notamment deux associations environnementales départementales spécialisées respectivement dans « *la défense de la faune et de la flore* » et « *la défense des oiseaux* », dont l'expertise naturaliste constitue la principale ressource mobilisée par la collectivité.

A l'inverse, les deux enquêtés expriment une volonté explicite de maintenir à distance les associations perçues comme plus politisées ou davantage inscrites dans un registre conflictuel. Évoquant certaines organisations investies dans la défense du littoral, l'un des techniciens hésite à les qualifier, avant d'expliquer qu'« *il y a pas mal d'associations qui sont quand même un peu... pas anti, mais presque* » et qu'il s'agit d'une des raisons pour lesquelles elles ne sont pas conviées à l'événement qu'il organise : « *l'idée, c'est quand même d'avoir un truc bon enfant, grand public, et proposer des actions concrètes* ». Sa collègue développe un raisonnement proche en affirmant que les associations susceptibles de ne pas être invitées sont celles qui, « *sous couvert de défendre le vivant, défendent aussi un parti pris politique* ». Elle précise ne pas être opposée à l'expression de points de vue susceptibles de « *déranger* » la collectivité, mais fixe une limite claire : « *à partir du moment où il n'y a pas de vocation politique derrière* ».

Ces discours donnent à voir les critères de légitimité qui président à la sélection des partenaires associatifs. Les collectivités valorisent moins la capacité de contestation ou de mise en débat des politiques publiques que l'expertise technique, la professionnalisation des structures et leur aptitude à s'inscrire dans une logique de coopération institutionnelle. Les associations apparaissent ainsi comme des partenaires chargés d'accompagner l'action publique, de sensibiliser les publics ou d'apporter une expertise spécialisée, davantage que comme des acteurs susceptibles de mettre en cause les orientations politiques poursuivies⁴⁴.

Un autre indice vient accréditer la thèse d'un partenariat plus affirmé avec ces associations plutôt qu'avec d'autres. Dans le cadre du projet Life Maraisilience, tous les EPCI devaient organiser des rencontres avec les initiatives éco-citoyennes de leur territoire. La comparaison entre les invitations et les résultats de notre base de données (cf. Partie I) montre une place plus importante laissée aux associations environnementalistes et à celles proches de l'économie sociale et solidaire.

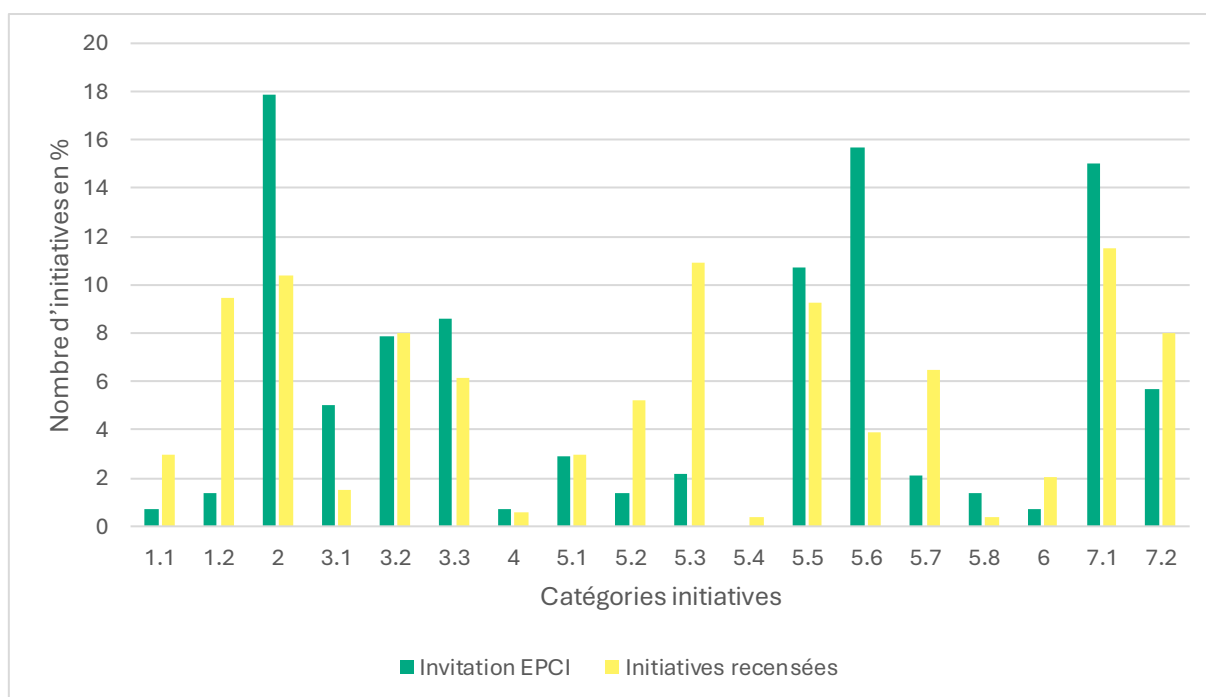


Illustration N°7 : Rapport entre invitation des EPCI et initiatives recensées

⁴⁴ Phénomène par ailleurs déjà bien documenté par une partie des recherches portant sur le monde associatif. Voir à ce propos : Jacques DE MAILLARD, « Les associations dans l'action publique locale : participation fonctionnalisée ou ouverture démocratique ? », *Lien social et Politiques*, n° 48, 2002, p. 53-65 ; Yves LOCHARD et Maud SIMONET, « Les experts associatifs, entre savoirs profanes, militants et professionnels », in Didier DEMAZIERE et Charles GADEA (dir.), *Sociologie des groupes professionnels. Acquis récents et nouveaux défis*, Paris, La Découverte, 2009, p. 274-284 ; Magali ROBELET, « Les transformations des modes de contrôle croisés entre associations et autorités publiques dans le secteur du handicap », *Revue française d'administration publique*, vol. 163, n° 3, 2017, p. 599-612.

Ces observations rejoignent des constats plus généraux formulés par la littérature consacrée aux relations entre pouvoirs publics et monde associatif. Plusieurs travaux montrent que les collectivités entretiennent des relations plus étroites avec les associations les plus institutionnalisées, tandis que les organisations les plus contestataires connaissent davantage de difficultés d'accès aux financements publics, voire peuvent faire l'objet de réductions ou de suppressions de subventions⁴⁵. **Comme le souligne également Camille Hamidi, les associations engagées dans l'action publique sont prises dans une tension permanente entre coopération et contestation** : « En devenant des partenaires étroits des pouvoirs publics, ces associations se trouvent prises dans une série de tensions et de contradictions politiques, qui tiennent au fait de devoir travailler avec l'État, de chercher à obtenir des financements de sa part, d'être parfois prises dans des relations de convention ou de délégation de service public, tout en cherchant à contrôler, à encadrer voire à contester ses orientations et ses décisions »⁴⁶. Les matériaux recueillis suggèrent que cette tension ne résulte pas uniquement des stratégies développées par les associations elles-mêmes ; elle est également produite par les critères de sélection des partenaires mobilisés par les collectivités, qui tendent à valoriser les formes d'engagement les plus compatibles avec les logiques de l'action publique institutionnelle.

Au-delà de la simple sélection de partenaires associatifs, les discours des techniciens donnent à voir un véritable travail de définition de l'interlocuteur légitime⁴⁷. Les critères mobilisés pour choisir les associations invitées – professionnalisation, expertise reconnue, spécialisation thématique, capacité à s'inscrire dans une logique de coopération – dessinent les contours d'une participation considérée comme acceptable par les institutions publiques. A l'inverse, les organisations identifiées comme porteuses d'un « parti pris politique » ou susceptibles de recourir à des formes de contestation apparaissent progressivement éloignées de ces espaces de collaboration. Autrement dit, on peut faire l'hypothèse que les pouvoirs publics ne se contentent pas d'arbitrer entre différents partenaires : ils contribuent à produire les normes de la participation légitime en valorisant certaines formes d'engagement au détriment d'autres. Cette dynamique rejoint les analyses montrant que les dispositifs participatifs ne constituent pas des espaces neutres d'expression des intérêts, mais des espaces socialement et institutionnellement construits, dans lesquelles les modalités d'intervention, les savoirs jugés pertinents et les comportements attendus font l'objet d'une sélection implicite⁴⁸. **Dans cette perspective, la professionnalisation des associations apparaît moins comme une simple évolution organisationnelle que comme une condition d'accès aux espaces de coproduction de**

⁴⁵ Julien TALPIN et Pierre BONNEVALLE, « Financements associatifs et pouvoir local : Enquête sur les subventions aux associations dans une ville du Nord », *Gouvernement et action publique*, vol. 12, n° 2, 19 juillet 2023, p. 37-64.

⁴⁶ Camille HAMIDI, « Associations, politisation et action publique. Un monde en tensions », *op. cit.*

⁴⁷ Érik NEVEU, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2019.

⁴⁸ Marion CARREL, *Faire participer les habitants ? Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, Lyon, ENS Éditions, 2013.

l'action publique. Inversement, les répertoires d'action fondés sur la conflictualité ou la contestation tendent à être relégués hors des frontières de la participation institutionnellement reconnue.

Conclusion et ouverture

Au terme de cette étude, nous aimerions revenir sur les principaux apports de ce rapport.

Nous avons tout d'abord interrogé l'apparente évidence de la notion d'« initiatives éco-citoyennes ». Derrière cette appellation se déploie en réalité un ensemble très hétérogène d'organisations, de collectifs et d'entreprises qui poursuivent des objectifs différents, mobilisent des répertoires d'action distincts (sensibilisation, contestation, action économique, etc.) et entretiennent des rapports différenciés aux institutions publiques, au champ politique et économique. L'approche par l'« espace des engagements écologiques » permet alors de dépasser une lecture descriptive de cette diversité. Elle conduit à analyser les relations qui unissent ces différentes initiatives, leurs positions relatives vis-à-vis des organisations du champ politique et les ressources qu'elles mobilisent. Loin de constituer un univers homogène, cet espace apparaît structuré par des oppositions entre logique consensuelle et contestation, professionnalisation et bénévolat, coopération institutionnelle et autonomie militante, ou encore entre ressources marchandes et ressources non-marchandes.

L'enquête met également en évidence les logiques sociales qui président à la répartition géographique des initiatives éco-citoyennes. Nous avons montré la concentration de ces pratiques dans les agglomérations dans la mesure où ces espaces concentrent une population aux propriétés sociales les disposant à s'engager, consommer et vivre de ces pratiques. Toutefois, la comparaison des communes du PNR avec celles du projet Life invite à ne pas réduire l'analyse aux profils sociaux des habitants du territoire, mais à questionner son histoire, les coopérations qui s'y développent et la manière dont celui-ci est institutionnellement organisé.

Enfin, l'analyse met également en évidence le rôle actif joué par les pouvoirs publics dans cette structuration. Les collectivités ne se contentent pas de soutenir des initiatives existantes : elles participent à définir les formes d'engagement jugées légitimes. Les partenariats noués privilégient des organisations disposant d'une expertise reconnue, d'une capacité de coopération et d'une certaine professionnalisation, tandis que les formes d'engagement les plus conflictuelles demeurent plus largement tenues à distance. Cette sélection peut contribuer à diffuser, au sein d'une partie du monde associatif, les catégories de pensée de l'action publique – gouvernance, concertation, expertise, partenariat – et à redéfinir les modalités de l'engagement environnemental.

Cette recherche ouvre enfin plusieurs pistes d'investigation. Elle invite d'abord à prolonger l'analyse des trajectoires des organisations afin de mieux comprendre les conditions dans lesquelles certaines deviennent des partenaires privilégiés des institutions tandis que d'autres demeurent en marge des dispositifs de gouvernance. Elle conduit également à interroger les effets de cette institutionnalisation sur les formes de mobilisation

elles-mêmes : la diffusion des catégories administratives et les collaborations fortes nouées avec certaines associations transforment-elles durablement les manières de définir les problèmes environnementaux et les répertoires d'action mobilisés⁴⁹ ? Enfin, dans un contexte où les politiques de transition accordent une place croissante à la participation de la société civile » », ces résultats invitent plus largement à questionner les conditions de pluralisme des espaces de gouvernance environnementale. Qui est effectivement en mesure d'y prendre part ? Quelles formes d'engagement y sont reconnues comme légitimes ? Et lesquelles demeurent, au contraire, reléguées aux marges de l'action publique ?

⁴⁹ On pense notamment ici aussi travaux de Calliope SPANOÛ, *Fonctionnaires et militants. L'administration et les nouveaux mouvements sociaux*, Paris, L'Harmattan, 1991.

Bibliographie

ALEXANDRE Chloé, GOUGOU Florent, LECOEUR Erwan et PERSICO Simon, *Rapport descriptif de l'enquête sur le mouvement climat (Pacte)*, SciencesPo Grenoble ; Pacte - Université Grenoble Alpes, 2021.

BECKER Howard S., *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, Paris, Editions Métailié, 1985.

BERENI Laure et DUBUISSON-QUELLIER Sophie, « Au-delà de la confrontation : saisir la diversité des interactions entre mondes militants et mondes économiques », *Revue française de sociologie*, vol. 61, n° 4, 2020, p. 505-529.

BOURDIEU Pierre, *Sociologie générale vol. 1 : Cours au Collège de France 1981-1983*, Paris, Seuil, 2015.

BOURDIEU Pierre, « L'identité et la représentation. Eléments pour une réflexion critique sur l'idée de région », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, vol. 35, n° 1, 1980, p. 63-72.

BOURDIEU Pierre, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Éditions de Minuit, 1979.

BRUSADELLI Nicolas, LEMAY Marie et MARTELL Yannick, « L'espace contemporain des "alternatives" », *Savoir/Agir*, n° 38, 2017, p. 13-20.

BUTON François, « L'État et ses catégories comme objets d'analyse socio-historique : les handicapés sensoriels au XIXe siècle », in CURAPP (dir.), *Historicités de l'action publique*, Paris, PUF, 2003, p. 59-78.

CARREL Marion, *Faire participer les habitants ? Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, Lyon, ENS Éditions, 2013.

CARRIE Fabien, DORE Antoine et MICHALON Jérôme, *Sociologie de la cause animale*, Paris, La Découverte, 2023.

CHEVALLIER Jacques, « L'association entre public et privé », *Revue du droit public*, n° 4, 1981, p. 887-918.

CLOT Alexis et THABOUREY Lucien, « Répertoires d'action écologistes », in Adrien ESTEVE, Sylvie OLLITRAULT, Amandine ORSINI, Simon PERSICO, Bruno VILLALBA et Mathilde ALLAIN (dir.), *Dictionnaire d'écologie politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2025, p. 446-450.

COMBY Jean-Baptiste, *La question climatique. Genèse et dépolitisation d'un problème public*, Paris, Raisons d'Agir, 2015.

COMBY Jean-Baptiste et MALIER Hadrien, « Les classes populaires et l'enjeu écologique : Un rapport réaliste travaillé par des dynamiques statutaires diverses », *Sociétés contemporaines*, vol. 124, n° 4, 2021, p. 37-66.

COTTIN-MARX Simon, *Sociologie du monde associatif*, Paris, La Découverte, 2019.

COTTIN-MARX Simon et MYLONDO Baptiste, *Travailler sans patron. Mettre en pratique l'économie sociale et solidaire*, Paris, Gallimard, 2024.

DEMAZIERE Didier, HORN François et ZUNE Marc, « Concilier projet militant et réussite économique du produit. Le cas des logiciels libres », *Réseaux*, vol. 181, n° 5, 2013, p. 25-50.

DIMAGGIO Paul J. et POWELL Walter W., « The Iron Cage Revisited: Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields », *American Sociological Review*, vol. 48, n° 2, 1983, p. 147-160.

HAJEK Isabelle, « Récup', glanage, zéro déchet : une nouvelle conception du politique ? », *Géocarrefour*, vol. 95, n° 1, février 2021.

HAMIDI Camille, « Associations, politisation et action publique. Un monde en tensions », in Olivier FILLIEULE, Florence HAEGEL, Camille HAMIDI et Vincent TIBERJ (dir.), *Sociologie plurielle des comportements politiques. Je vote, tu contestes, elle cherche...*, Paris, Presses de Sciences Po, 2017, p. 347-370.

HELY Matthieu, « De l'économie sociale "historique" à "l'économie sociale et solidaire" : une nouvelle configuration des relations entre monde associatif et collectivités publiques », *Revue française d'administration publique*, vol. 163, n° 3, 2017, p. 543-556.

HELY Matthieu, *Une sociologie historique des pratiques associatives*, Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, sous la direction de Laurent Willemez, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, 2015.

JOURDAIN Anne et OFFERLE Michel, *Du cœur à l'ouvrage. Les artisans d'art en France*, Paris, Belin, 2014.

JUHEM Patrick, « La légitimation de la cause humanitaire : un discours sans adversaires », *Mots*, 2001, p. 9-27.

LASCOUMES Pierre et LE GALES Patrick (dir.), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004.

LOCHAK Danièle, « La société civile : du concept au gadget », in CURAPP (dir.), *La société civile*, Paris, PUF, 1986, p. 44-75.

LOCHARD Yves et SIMONET Maud, « Les experts associatifs, entre savoirs profanes, militants et professionnels », in Didier DEMAZIERE et Charles GADEA (dir.), *Sociologie des groupes professionnels. Acquis récents et nouveaux défis*, Paris, La Découverte, 2009, p. 274-284.

MAILLARD Jacques DE, « Les associations dans l'action publique locale : participation fonctionnalisée ou ouverture démocratique ? », *Lien social et Politiques*, n° 48, 2002, p. 53-65.

MARTIN-PLACE Véronique, « La participation associative dans la politique publique d'environnement française », *Pyramides. Revue du Centre d'études et de recherches en administration publique*, n° 6, septembre 2002, p. 223-238.

MATHIEU Lilian, « L'espace des mouvements sociaux », *Politix*, vol. 77, n° 1, 2007, p. 131-151.

MAZEAUD Alice, « Gouverner la transition écologique plutôt que renforcer la démocratie environnementale : une institutionnalisation en trompe-l'œil de la participation citoyenne », *Revue française d'administration publique*, vol. 179, n° 3, 2021, p. 621-637.

MICOUD André, « La nébuleuse associative », in Michel BOYER, Guy HERZLICH, Bruno MARESCA, Bernard GUIBERT et Martine BERLAN-DARQUE (dir.), *Environnement, question sociale. Dix ans de recherche pour le ministère de l'Environnement*, Paris, Odile Jacob, 2001, p. 117-129.

MONTRIEUX Gabriel, « « C'est pas de l'industriel, ni du bio pour les bourgeois ». Les systèmes amapiens en lutte contre l'écologie dominante », *Politix*, vol. 151152, n° 3, 2025, p. 71-97.

NEVEU Érik, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, coll.« Repères », 2019.

OFFERLE Michel, « Groupes d'intérêt(s) », in Olivier FILLEULE, Lilian MATHIEU et Cécile PECHU (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, 2020, vol.2, p. 296-302.

OLLITRAULT Sylvie, « NIMBY », in Romain PASQUIER, Sébastien GUIGNER et Alistair COLE (dir.), *Dictionnaire des politiques territoriales*, Paris, Presses de Sciences Po, 2020, vol.2, p. 390-395.

OLLITRAULT Sylvie, « Les mobilisations contre les antennes de téléphonie mobile : les profanes dans l'espace public », *Revue Juridique de l'Ouest*, vol. 27, n° 1, 2014, p. 15-28.

OLLITRAULT Sylvie, « Les écologistes français, des experts en action », *Revue française de science politique*, vol. 51, n° 1, 2001, p. 105-130.

OLLITRAULT Sylvie et VILLALBA Bruno, « Sous les pavés, la Terre. Mobilisations environnementales en France (1960-2011), entre contestations et expertises », in Michel PIGENET et Danielle TARTAKOWSKY (dir.), *Histoire des mouvements sociaux en France*, Paris, La Découverte, 2014, p. 716-723.

PERRIER Romain, « Devenir habitant collaboratif : des trajectoires d'écologisation », *Politix*, vol. 3-4, n° 151-152, 2025, p. 99-123.

REPORTERRE, *Qui manifeste pour le climat ? Des sociologues répondent*, <https://reporterre.net/Qui-manifeste-pour-le-climat-Des-sociologues-repondent>, consulté le 1 juillet 2026.

ROBELET Magali, « Les transformations des modes de contrôle croisés entre associations et autorités publiques dans le secteur du handicap », *Revue française d'administration publique*, vol. 163, n° 3, 2017, p. 599-612.

SAYAGH David, *Sociologie du vélo*, Paris, La Découverte, 2025.

SPANOU Calliope, *Fonctionnaires et militants. L'administration et les nouveaux mouvements sociaux*, Paris, L'Harmattan, 1991.

TALPIN Julien et BONNEVALLE Pierre, « Financements associatifs et pouvoir local : Enquête sur les subventions aux associations dans une ville du Nord », *Gouvernement et action publique*, vol. 12, n° 2, 19 juillet 2023, p. 37-64.

THURA Mathias, « Les « gentrificateurs » de la bière », *Agora débats/jeunesses*, vol. 103, n° 2, 2026, p. 76-91.

TOPALOV Christian, *Naissance du chômeur, 1880-1910*, Paris, Albin Michel, 1994.

VITORES Julien, *La Nature à hauteur d'enfants. Socialisations écologiques et genèse des inégalités*, Paris, La Découverte, 2025.

Table des illustrations

<i>Illustration n°1 : Territoire du Life et typologie des ruralités.....</i>	<i>13</i>
<i>Tableau n°1: Typologie des communes du Life</i>	<i>14</i>
<i>Encadré n° 1 – Alternatiba : des « alternatives » à géométrie variable</i>	<i>16</i>
<i>Encadré n° 2 - Deux environnementalistes, deux rapports différenciés à l'action politique. ...</i>	<i>18</i>
<i>Tableau n°2 : Catégorisation des initiatives recensées</i>	<i>29</i>
<i>Illustration n°2 : Espace des engagements écologiques.....</i>	<i>30</i>
<i>Illustration n°3 : Répartition géographique des initiatives éco-citoyennes.....</i>	<i>32</i>
<i>Tableau n°3 : Type de ruralités et répartition des initiatives.....</i>	<i>33</i>
<i>Tableau n°4 : EPCI et répartition des initiatives.....</i>	<i>33</i>
<i>Tableau n°5 : Typologie des ruralités et catégorisation des initiatives (abrégée)</i>	<i>35</i>
<i>Illustration n°4 : Carte des initiatives sur le territoire du PNR Marais Poitevin.....</i>	<i>39</i>
<i>Tableau n°6 : Type d'initiatives entre territoire du Life et du PNR.....</i>	<i>40</i>
<i>Illustration n°5 : Tableau des corrélations pour la variable "total des initiatives"</i>	<i>41</i>
<i>Illustration n°6 : Tableau des corrélations pour la variable "Initiative contestataire - Défense du cadre de vie"</i>	<i>43</i>
<i>Encadré n°3 : La gestion de l'eau et sa « gouvernance »</i>	<i>45</i>
<i>Illustration n°7 : Rapport entre invitation des EPCI et initiatives recensées.....</i>	<i>48</i>

Annexe n°1 – Typologie des ruralités et catégorisation des initiatives (non abrégé)

	1. Initiative contestataire		2. Initiative environnementaliste	3. Défendre, promouvoir des pratiques écologiques			4. Initiative d'écologie domestique	5. Initiatives économiques								Aménagement	7. Action écologique	
Effectif	Initiative contestataire - mouvement climat	Initiative contestataire - défense du cadre de vie	Initiative environnementaliste	Tête de réseau	Initiative d'accès à des pratiques/services	Initiative d'accès à des produits	Initiative d'écologie domestique	Vente de prestations intellectuelles aux entreprises et aux collectivités	Production et vente de produits artisanaux	Production et vente de produits agricoles, maraîchers	Vente de prestations manuelles	Vente de services en lien avec l'environnement	La vente comme support à l'insertion, à un projet	Vente de produits artisanaux, agricoles ou maraîchers	Vente et/ou production de manière autogérée (produits)	Aménagement	Par le discours	Par la pratique
% en colonne																		
% en ligne																		
00 - Hors champ : DOM ou commune urbaine	15	7	20	7	24	19	0	11	15	11	1	23	12	25	0	2	32	18
	93,8	13,7	35,7	87,5	55,8	57,6	0,0	68,8	53,6	18,6	50,0	46,0	57,1	71,4	0,0	18,2	51,6	41,9
	6,2	2,9	8,3	2,9	9,9	7,9	0,0	4,5	6,2	4,5	0,4	9,5	5,0	10,3	0,0	0,8	13,2	7,4
01 - Les petites polarités industrielles et artisanales	1	6	4	0	1	3	0	2	1	6	1	3	1	2	0	2	3	5
	6,3	11,8	7,1	0,0	2,3	9,1	0,0	12,5	3,6	10,2	50,0	6,0	4,8	5,7	0,0	18,2	4,8	11,6
	2,4	14,6	9,8	0,0	2,4	7,3	0,0	4,9	2,4	14,6	2,4	7,3	2,4	4,9	0,0	4,9	7,3	12,2
02 - Les petites polarités mixtes	0	8	6	1	5	1	0	0	1	9	0	6	1	3	0	4	5	3
	0,0	15,7	10,7	12,5	11,6	3,0	0,0	0,0	3,6	15,3	0,0	12,0	4,8	8,6	0,0	36,4	8,1	7,0
	0,0	15,1	11,3	1,9	9,4	1,9	0,0	0,0	1,9	17,0	0,0	11,3	1,9	5,7	0,0	7,5	9,4	5,7
03 - Les ruralités productives agricoles	0	3	8	0	2	0	0	0	2	9	0	7	2	0	1	1	2	3
	0,0	5,9	14,3	0,0	4,7	0,0	0,0	0,0	7,1	15,3	0,0	14,0	9,5	0,0	50,0	9,1	3,2	7,0
	0,0	7,5	20,0	0,0	5,0	0,0	0,0	0,0	5,0	22,5	0,0	17,5	5,0	0,0	2,5	2,5	5,0	7,5
04 - Les ruralités productives ouvrières	0	8	4	0	1	3	2	1	2	7	0	4	1	1	1	2	7	5
	0,0	15,7	7,1	0,0	2,3	9,1	66,7	6,3	7,1	11,9	0,0	8,0	4,8	2,9	50,0	18,2	11,3	11,6
	0,0	16,3	8,2	0,0	2,0	6,1	4,1	2,0	4,1	14,3	0,0	8,2	2,0	2,0	2,0	4,1	14,3	10,2
05 - Les ruralités résidentielles aisées	0	6	1	0	5	2	1	1	5	8	0	5	1	3	0	0	5	2
	0,0	11,8	1,8	0,0	11,6	6,1	33,3	6,3	17,9	13,6	0,0	10,0	4,8	8,6	0,0	0,0	8,1	4,7
	0,0	13,3	2,2	0,0	11,1	4,4	2,2	2,2	11,1	17,8	0,0	11,1	2,2	6,7	0,0	0,0	11,1	4,4
06 - Les ruralités résidentielles mixtes	0	2	6	0	1	4	0	1	2	9	0	1	1	0	0	0	5	5
	0,0	3,9	10,7	0,0	2,3	12,1	0,0	6,3	7,1	15,3	0,0	2,0	4,8	0,0	0,0	0,0	8,1	11,6
	0,0	5,4	16,2	0,0	2,7	10,8	0,0	2,7	5,4	24,3	0,0	2,7	2,7	0,0	0,0	0,0	13,5	13,5
07 - Les ruralités touristiques à dominante résidentielle	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0,0	0,0	1,8	0,0	0,0	3,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	0,0	0,0	50,0	0,0	0,0	50,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
08 - Les ruralités touristiques spécialisées	0	11	6	0	4	0	0	0	0	0	0	1	2	1	0	0	3	2
	0,0	21,6	10,7	0,0	9,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,0	9,5	2,9	0,0	0,0	4,8	4,7
	0,0	36,7	20,0	0,0	13,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,3	6,7	3,3	0,0	0,0	10,0	6,7
Ensemble	16	51	56	8	43	33	3	16	28	59	2	50	21	35	2	11	62	43
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	3,0	9,5	10,4	1,5	8,0	6,1	0,6	3,0	5,2	10,9	0,4	9,3	3,9	6,5	0,4	2,0	11,5	8,0

Annexe n°2 – Comparaison des propriétés socio-démographiques et électorales des communes du Life et du PNR

Moyenne	Part des 15-29 ans 2022	Taux d'activité des 15-64 ans 2022 Ensemble	Part des ouvriers chez les 15-64 ans 2022 Ensemble	Ratio entre les cadres et les ouvriers 2022 Ensemble	Part des diplômés du supérieur parmi les 15 ans et plus non scolarisés 2022 Ensemble	Pres. 2022, T1 - pt. votes Mélenchon	Pres. 2022, T1 - pt. votes Jadot	Pres. 2022, T1 - pt. votes Le Pen	Leg. 2022, T1 - pt. des voix gauche gouvernementale	Leg. 2022, T1 - pt. des voix dextrême droite (nuances regroupées)
LIFE	12,976	78,487	14,511	48,029	26,659	17,521	4,753	24,956	30,974	22,953
PNR	12,676	77,992	14,499	38,281	24,228	17,555	4,070	28,594	29,181	27,063
Ensemble	12,869	78,310	14,507	44,528	25,790	17,533	4,509	26,258	30,333	24,423

LIFE 2024 - 2028 MARAISILIENCE

CHANGEMENT CLIMATIQUE : LE MARAIS POITEVIN SE MOBILISE

PROJET PORTÉ PAR



Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle



niortagglo
Agglomération du Niortais



PROJET FINANCÉ PAR



Cofinancé par
l'Union européenne



Le projet LIFE Maraisilience est co-financé par l'Union Européenne. Les points de vue et opinions exprimés sont toutefois uniquement ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union Européenne ou de CINEA. Ni l'Union Européenne, ni l'autorité subventionnaire ne peuvent en être tenues responsables.